

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(14-25 avril 1986)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1986

SUPPLÉMENT N° 8



NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(14-25 avril 1986)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1986

SUPPLÉMENT N° 8



NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1986/28
E/ICEF/1986/12

TABLE DES MATIERES*

<u>Chapitres</u>	<u>Paragaphes</u>	<u>Pages</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 5	1
II. SEANCES PLENIERES	6 - 123	2
Séance d'ouverture	6	2
Distinctions honorifiques et hommages	7 - 11	2
Questions touchant le programme	12 - 54	3
Survie et développement de l'enfant	12 - 17	3
Nutrition et sécurité alimentaire	18 - 21	4
Approvisionnement en eau et assainissement	22 - 24	5
Médicaments essentiels	25 - 27	5
Planification de la famille	28 - 29	5
Education et formation	30 - 33	6
Suivi et évaluation	34 - 37	6
Coopération interinstitutions	38 - 45	7
Coopération technique entre pays en développement ..	46 - 47	8
Documentation	48 - 54	8
Questions financières et administratives	55 - 79	9
Dépenses au titre du programme	56 - 59	10
Considérations budgétaires	60 - 63	10
Dotation en effectifs	64 - 67	11
UNICEF House	68	12
Opération Cartes de voeux	69 - 71	12
Ajustement à visage humain	72 - 79	12
Plan à moyen terme pour la période 1985-1989	80 - 88	13
Objectifs et priorités du programme	81 - 85	14
Planification de la capacité du FISE	86	14
Plan financier pour 1986-1989	87 - 88	15

* Le présent rapport est agencé en fonction de l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour ont été examinés. Un certain nombre de ces points ont été examinés à la fois au cours du débat général et dans les comités et sont consignés en conséquence dans le présent rapport. On trouvera à la fin du rapport le texte de toutes les décisions adoptées par le Conseil.

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Relations extérieures	89 - 106	15
Information	89 - 96	15
Comités nationaux pour le FISE	97 - 100	16
Organisations non gouvernementales	101 - 105	17
Année internationale de la paix	106	17
Examen de la politique	107 - 123	18
Situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles	108 - 123	18
III. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE COMITE DU PROGRAMME	124 - 164	20
Activités élargies du FISE en Afrique	125 - 138	20
Amérique latine et Caraïbes	139 - 140	22
Asie et Pacifique	141	23
Moyen-Orient et Afrique du Nord	142	23
Projets "notés"	143	23
Projets interrégionaux	144	23
Evaluation	145 - 146	23
Plan à moyen terme : objectifs et priorités du programme	147 - 152	24
Rôle des femmes dans le développement	153 - 162	25
Documentation relative au programme	163 - 164	26
IV. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE COMITE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES	165 - 233	26
Rapport financier pour 1984	165	26
Rapport financier pour 1985	166 - 170	27
Plan financier pour 1986-1989	171 - 177	27
Reformulation des résolutions relatives au budget	178 - 180	28
Règlement financier et règles de gestion financière	181 - 185	28
Fonds supplémentaires	186 - 196	29
Dotation en effectifs du FISE	197 - 203	31
UNICEF House : dépenses d'installation non renouvelables	204 - 208	32
Fonctionnement et efficacité de l'UNIPAC	209 - 217	33
Opération Cartes de vœux	218 - 231	34
Rapports financiers	218 - 219	34
Opération Cartes de vœux : plan de travail pour 1986 et analyse des résultats	220 - 231	34
Questions relatives au personnel	232 - 233	36

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Pages</u>
V. QUESTIONS DIVERSES	234 - 256	37
Travaux et procédures futurs du Conseil d'administration	234 - 243	37
Préparation des sessions futures	244 - 250	38
Etude de la documentation	251 - 252	39
Célébration du quarantième anniversaire du FISE	253 - 255	40
Autres décisions	256	40
VI. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A SA SESSION DE 1986		41

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a tenu sa session ordinaire de 1986 au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 14 au 25 avril 1986. Le bureau du Conseil pour la période allant du 1er août 1985 au 31 juillet 1986 était composé des membres suivants* :

Président : Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh);
Premier Vice-Président : Gaetano Zucconi (Italie);
Deuxième Vice-Président : Poliana Cristescu (Roumanie);
Troisième Vice-Président : Berhanu Dinka (Ethiopie)
Quatrième Vice-Président : Hector Terry Molinert (Cuba);
Président du Comité du programme : Gabriel Restrepo (Colombie);
Vice-Président du Comité du programme : Mohammed Said Al-Mohamed (Oman);
Président du Comité de l'administration et des finances : A. P. Maruping (Lesotho);
Vice-Président du Comité de l'administration et des finances : Erik Fiil (Danemark).

2. L'ordre du jour de la session de 1986 figure dans les documents E/ICEF/1986/1/Rev.1 et Corr.1 et 2. La liste des documents publiée à l'occasion de la session de 1986 a été publiée sous la cote E/ICEF/1986/INF/2/Rev.1. Le Comité du programme, siégeant en comité plénier, s'est réuni du 18 au 22 avril 1986. Le Comité de l'administration et des finances, siégeant lui aussi en comité plénier, s'est réuni du 22 au 24 avril 1986. M. Ove Ullerup-Petersen (Danemark) a fait fonction de vice-président par intérim en l'absence du Vice-Président, M. Erik Fiil.

3. Le Conseil d'administration a décidé de décerner le prix Maurice Pate lors de la cérémonie marquant le quarantième anniversaire à la séance d'ouverture (voir par. 10 ci-dessous).

4. Il avait également été décidé de tenir une séance du Groupe de travail sur les travaux et procédures futurs du Conseil d'administration durant la première semaine de la session du Conseil; le Conseil a alors examiné puis adopté en vue de l'appliquer immédiatement une recommandation tendant à garantir que les travaux des comités seraient organisés de manière à permettre des débats approfondis (voir plus loin, par. 237 et chap. VI, décision 1986/1).

5. A la demande de plusieurs délégations, il a été décidé d'examiner le document intitulé "Activités élargies du FISE en Afrique" (E/ICEF/1986/L.5) séparément, au cours des séances du Comité du programme plutôt que durant le débat général (voir plus loin, par. 125 à 138 et chap. VI, décision 1986/2). Par ailleurs, un alinéa sur les activités du FISE relatives au rôle des femmes dans le développement a été ajouté à l'ordre du jour du Comité du programme (voir plus loin par. 153 à 162 et chap. VI, décision 1986/4).

* Le Conseil d'administration, tel qu'il devait être composé au 1er août 1986, a tenu le 25 juin 1986 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une session d'organisation au cours de laquelle il a élu les membres de son bureau pour la période allant du 1er août 1986 au 31 juillet 1987. Le rapport sur cette session d'organisation du Conseil d'administration a été publié sous la cote E/ICEF/1986/13.

II. SEANCES PLENIERES

Séance d'ouverture

6. A l'ouverture de la session du Conseil d'administration, qui marquait le quarantième anniversaire du FISE, la chorale d'une école primaire a chanté une chanson consacrée à cet anniversaire et qui constituait un message adressé par un groupe d'enfants à tous les enfants du monde. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général a déclaré que l'action du FISE au cours des 40 dernières années constituait un chapitre riche en réalisations et témoignait de l'aspiration à édifier un avenir meilleur pour l'humanité; il a réaffirmé son soutien total à la stratégie pour la survie et le développement de l'enfant, qui était fondée sur une approche créatrice et pragmatique visant à garantir aux enfants des progrès soutenus et accélérés, même lorsque les conditions économiques étaient difficiles et les ressources extrêmement limitées. Insistant sur le sentiment exprimé par le Secrétaire général, le Président du Conseil d'administration a souligné que les membres du Conseil devaient garder à l'esprit, au cours de leurs délibérations, les deux facteurs qui avaient forgé l'image du FISE : d'une part l'effort conscient de ce dernier pour demeurer totalement impartial et apolitique et d'autre part l'efficacité et la souplesse de ses activités. Le Directeur général du FISE a évoqué la révolution dans la survie et le développement de l'enfant et son objectif ultime, à savoir l'avènement d'un monde rempli d'enfants "vifs, heureux, alertes, vibrants et joyeux" et a rendu hommage à tous les participants membres du Conseil d'administration, des comités nationaux et du Secrétariat, qui, chacun à sa manière, avaient, avec soin et imagination, fait du FISE le champion de l'enfance dans le monde. Le Président du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a rappelé que le plus important de ce qui avait été dit était que l'avenir était plus important que le passé et que ce qui restait à faire était plus important que ce qui avait été fait; en d'autres termes, l'action en faveur de l'enfance était "un travail inachevé".

Distinctions honorifiques et hommages

7. Le Président du Conseil a souhaité chaleureusement la bienvenue à trois invités d'honneur auxquels des distinctions honorifiques ont été attribuées (E/ICEF/1986/CRP.17/Rev.1) : M. Belisario Betancur, président de la Colombie, le prince Talal Bin Abdul Aziz Al Saud, président du Programme arabe du Golfe en faveur des organismes de développement des Nations Unies, et M. Hans Hoehq, secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, récipiendaire du prix Maurice Pate pour 1986.

8. Une distinction spéciale a été décernée au président Betancur pour son action remarquable dans le domaine de la survie de l'enfant. En mobilisant l'ensemble de son pays pour la mise en oeuvre d'une campagne de vaccination de masse, il avait montré ce que l'on pouvait accomplir en mobilisant toute une société, et donné l'exemple au reste du monde. Les mêmes techniques de mobilisation avaient été utilisées en Colombie dans le cadre de campagnes d'alphabétisation et de programmes de services de base portant à la fois sur la santé, le développement de l'enfant et les activités féminines productrices de revenus.

9. Le prince Talal a reçu une distinction spéciale pour les services qu'il avait rendus à l'enfance en tant qu'envoyé spécial du FISE de 1980 à 1984, et en sa qualité de fondateur du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies, organisme qui avait permis à sept Etats de la région du Golfe d'appuyer les activités de développement du système des

Nations Unies. Le Président du Conseil a donné lecture de la résolution adoptée à la session de 1985 du Conseil sur proposition de la délégation du Bangladesh (E/ICEF/1985/CRP.42), aux termes de laquelle le prince Talal avait été nommé représentant d'honneur au Conseil d'administration du FISE. Dans sa déclaration, le prince a souligné que le développement était la préoccupation prioritaire du tiers monde et requérait de ce fait une coopération internationale accrue.

10. Le prix Maurice Pate pour 1986 (E/ICEF/1986/P/L.25), créé en 1966 par le Conseil d'administration pour honorer ceux qui déploient des efforts dans le domaine de la formation, promouvoir ces efforts et renforcer l'expérience des personnes et des organismes oeuvrant en faveur de l'enfance, a été décerné à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. M. Hoegh a accepté le prix au nom des 137 sociétés nationales qui constituent la Ligue. Il a déclaré que la Ligue avait adopté en 1984 le programme "Enfant vivant" pour aider les sociétés nationales à mettre au point des programmes de prévention des maladies diarrhéiques et de lutte contre ces maladies par l'allaitement naturel, de méthodes de sevrage et une hygiène appropriées et par un recours plus général à la thérapie de réhydratation par voie buccale. Depuis 1985, la vaccination des enfants faisait partie de ce programme.

11. Le Directeur général a rendu hommage à Mme Gabriele Wuelker, qui avait quitté la présidence du Comité national pour le FISE de la République fédérale d'Allemagne à la fin de 1985 après 15 ans de service. Mme Wuelker avait été un partisan dévoué du FISE et avait oeuvré inlassablement pour structurer le réseau de vente des cartes de vœux du Fonds et maintenir, voire accroître la contribution de la République fédérale d'Allemagne à cet organisme. Pour sa contribution au FISE, le Comité de la République fédérale d'Allemagne l'avait nommée membre d'honneur permanent.

Questions touchant le programme

Survie et développement de l'enfant

12. Les efforts de réduction de la mortalité infantile et postinfantile par le biais de programmes accélérés de vaccination des enfants et de promotion de la thérapie de réhydratation par voie buccale décrits dans le rapport du Directeur général (E/ICEF/1986/2 et Corr.1) et dans le plan à moyen terme pour la période 1985-1989 (E/ICEF/1986/3 et Corr.1) (voir plus loin, par. 81 à 85 et par. 147 à 152) ont été largement approuvés. Nombre de délégations ont toutefois souligné que ces efforts devaient s'inscrire dans les programmes nationaux de santé et signalé les dangers d'actions isolées.

13. Certaines délégations ont estimé que dans son rapport le Directeur général avait tendance à trop mettre l'accent sur les activités les plus visibles, telles que le programme élargi de vaccination (PEV) et la thérapie de réhydratation par voie buccale, aux dépens d'autres activités de survie et de développement de l'enfant, comme la nutrition, l'allaitement naturel, l'alimentation en eau et l'assainissement, l'éducation, les projets intéressant les femmes et la surveillance de la croissance. Plusieurs délégations ont douté qu'on puisse continuer à intéresser les donateurs à des programmes-chocs de ce type.

14. Toutes les délégations pratiquement ont reconnu que le programme d'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990 (UCI/1990), quoique ambitieux, était indispensable sur le plan humanitaire et se révélerait à long terme avantageux sur le plan social. Certaines se sont toutefois demandé avec inquiétude si les bureaux extérieurs étaient capables d'exécuter les programmes intégrés à

plus long terme tout en menant à court terme des campagnes intensives, axées sur un problème unique et, qui, exigeant des ressources considérables, risquaient de perturber les autres services. Il fallait trouver un équilibre entre les actions prioritaires, l'aide d'urgence et la promotion du développement à long terme. Les activités de survie et de développement de l'enfant devaient faire partie intégrante des services de soins de santé primaires.

15. Un certain nombre de représentants ont estimé que les objectifs du programme élargi de vaccination de certains pays étaient peu réalistes. Dans plusieurs pays, l'absence de structures locales capables d'absorber l'assistance entravait sérieusement les efforts de développement. Le FISE a été instamment prié de continuer à fixer des buts et à définir des stratégies utiles et réalisables, sur le plan régional aussi bien que mondial, en tenant compte du fait que chaque pays devrait établir lui-même ses priorités en fonction de ses problèmes spécifiques.

16. Tout en se félicitant de la coopération qui s'était instaurée entre le FISE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de campagnes de vaccination, plusieurs délégations ont voulu savoir quelles seraient les attributions respectives de ces deux organismes et dans quelle mesure l'OMS pourrait contribuer à mobiliser les fonds requis pour accélérer les activités de vaccination (voir par. 39 à 41).

17. Plusieurs représentants ont noté l'amélioration constante de la qualité des vaccins, l'expansion des facilités locales de production de vaccins et l'ampleur nouvelle des efforts faits pour améliorer les chaînes de froid afin de leur assurer une plus grande autonomie.

Nutrition et sécurité alimentaire

18. La nutrition a été qualifiée d'"élément décisif de la santé de l'enfant". Le Conseil a noté qu'il fallait réformer l'aide alimentaire pour en limiter les effets négatifs sur la production nationale et la transformer en un instrument du développement agricole. Plusieurs délégations se sont accordées à dire que les campagnes de vaccination du FISE étaient de très louables initiatives mais que les enfants affaiblis par la malnutrition ne pouvaient être efficacement immunisés contre les maladies infectieuses.

19. On a estimé qu'il convenait d'accorder une plus grande attention à la nutrition de la mère, qui était l'une des causes principales des taux élevés de mortalité infantile, et des renseignements ont été demandés sur l'action du FISE dans ce domaine. L'étroitesse du lien entre la maladie et la malnutrition a été soulignée à ce propos.

20. Beaucoup de délégations ont appuyé les stratégies alimentaires à long terme reposant sur une augmentation de la production vivrière, sur le maintien de taux de change équitables et sur des approvisionnements réguliers à des taux raisonnables, qui étaient indispensables pour assurer la sécurité alimentaire.

21. On a souligné qu'une nutrition adéquate était la résultante d'activités variées dans les domaines de la santé, de la puériculture, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, etc. La répartition de la nourriture au sein de la famille, question souvent négligée, représentait fréquemment un important problème du point de vue nutritionnel. Même dans les ménages ayant suffisamment de nourriture, la tradition voulait parfois que l'on donne la préférence aux hommes de la famille, si bien qu'il était rare que les femmes et les enfants, notamment les filles, reçoivent assez de nourriture pour satisfaire leurs besoins nutritionnels.

Approvisionnement en eau et assainissement

22. Nombre de délégations ont convenu qu'il était impossible d'améliorer la santé des enfants sans disposer d'approvisionnements adéquats en eau salubre et d'installations appropriées d'assainissement. On a également souligné l'importance de l'alimentation en eau pour la lutte contre la diarrhée. Certains membres du Conseil ont rappelé à ce propos que l'absence généralisée d'approvisionnement en eau non polluée était la véritable cause des maladies diarrhéiques dans les pays en développement et ont souligné que l'amélioration des conditions sanitaires passait par un enseignement de l'hygiène centré sur le bon usage de l'eau et par des mesures d'assainissement.

23. Certaines délégations ont indiqué qu'il était indispensable de prévoir une formation à l'échelon local pour garantir l'entretien à long terme des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de faire participer les femmes à la gestion des ressources en eau (et notamment à l'entretien des pompes) aux côtés des hommes.

24. Des délégations ont fait observer que les dépenses au titre de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement étaient tombées à 21 p. 100 en 1985, contre 28 p. 100 en 1983 et en 1984, tandis que celles engagées au titre de la santé de l'enfant avaient augmenté constamment, passant de 23 p. 100 en 1980 à 30 p. 100 en 1985 (voir également par. 56 et 58).

Médicaments essentiels

25. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction l'annonce d'une déclaration commune FISE/OMS sur les infections respiratoires aiguës, soulignant l'importance des médicaments essentiels. Ils ont dit être préoccupés par l'absence de diagnostic et de traitement effectif de ce type d'affection et par l'insuffisance des renseignements sur la question. Les problèmes posés par les carences en fer, en iode et en vitamine A ont également été évoqués à ce propos.

26. Certaines délégations ont signalé que la possibilité de se procurer des médicaments essentiels encourageait à recourir aux services fournis par les systèmes de santé et indiqué l'importance particulière que ces médicaments présentaient pour les centres de soin situés dans des zones rurales éloignées.

27. Un certain nombre de membres du Conseil d'administration se sont loués des efforts faits pour abaisser le prix des médicaments essentiels, notamment en entreprenant de les produire sur place, ce qui permet de réduire les coûts et les frais de transport et simplifie le service et l'entretien.

Planification de la famille

28. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la corrélation entre population et développement. Beaucoup estimaient que le FISE devrait jouer un rôle plus actif en matière de planification de la famille et s'attacher à éduquer les hommes aussi bien que les femmes. Les services de santé pour nourrissons et enfants devraient comporter des consultations de planning familial et les services de planification de la famille et de santé maternelle et infantile (SMI) pourraient aisément être combinés.

29. On a émis l'opinion qu'une réduction de la mortalité infantile se traduirait par un abaissement des taux de natalité. La multiplication des enfants en bonne santé, nés de mères également en bonne santé, réduirait le besoin qu'éprouvaient les populations en cause d'avoir de grandes familles, contribuant par là à résoudre le problème démographique.

Education et formation

30. On a estimé qu'il fallait éduquer l'ensemble de la population des pays en développement pour permettre à chacun de subvenir à ses besoins. Il faudrait qu'un public plus large soit informé des problèmes du développement à long terme.

31. Plusieurs délégations ont fait remarquer que la survie de l'enfant était liée au niveau d'instruction et des connaissances de la mère, qui permettaient à celle-ci de prodiguer aux enfants les soins essentiels, de planifier sa famille et de comprendre les avantages de l'espacement des naissances. Des femmes plus instruites prendraient mieux soin d'elles-mêmes et de leurs enfants. Une meilleure éducation rendrait les femmes plus conscientes du rôle vital qui était le leur en ce qui concerne le développement de l'enfant. Certaines délégations ont noté avec satisfaction qu'il était prévu dans le plan à moyen terme de continuer à soutenir l'éducation des femmes. On a demandé d'accorder autant d'attention à l'éducation et à la formation qu'à la réduction de la mortalité infantile et postinfantile.

32. Certaines délégations ont exprimé leur reconnaissance pour l'appui fourni par le FISE dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation des masses et de l'enseignement non scolaire. On a demandé qu'en ce qui concerne la survie et le développement de l'enfant, priorité soit donnée entre autres aux questions de la délinquance juvénile et de l'enseignement préscolaire et primaire.

33. La formation d'agents sanitaires, surtout au niveau national, a été présentée par un certain nombre de délégations comme un élément fondamental des soins de santé primaires. La formation des accoucheuses traditionnelles était considérée comme revêtant une importance particulière.

Suivi et évaluation

34. On s'est félicité de l'intensification des activités de suivi et d'évaluation, dont faisait état le rapport du Directeur général, mais on a demandé de citer des exemples des résultats concrets auxquels il était fait allusion. On a estimé que les activités d'évaluation devraient faire partie intégrante de tout programme de pays et être étoffées tant au niveau national que régional. Beaucoup de délégations ont indiqué l'importance qu'elles attachaient aussi à l'évaluation des projets à toutes les phases d'exécution et ont vivement encouragé le FISE à renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation, comme il avait été décidé à la session de 1985 du Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des activités de suivi et d'évaluation pour ce qui est de mesurer les résultats permanents à long terme des programmes, en particulier du programme élargi de vaccination.

35. Des délégations ont demandé qu'il soit fait rapport sur les effets réels des activités, y compris sur les résultats les moins positifs, afin d'en déterminer l'utilité. Cela permettrait de réorienter les programmes, si nécessaire. Certaines délégations ont dit qu'elles entendaient s'intéresser de plus près aux programmes des Nations Unies afin d'en évaluer l'efficacité avant de déterminer l'appui à leur accorder.

36. Il serait utile que les organismes coopérant participent à l'évaluation des projets qu'ils exécutaient avec le FISE. Certaines délégations ont attiré l'attention sur le fait qu'il ne fallait pas se contenter d'évaluations rapides et superficielles. D'autres ont demandé que l'on étende et renforce les activités d'évaluation, telle que l'évaluation conjointe par le Gouvernement néerlandais et le FISE d'un projet destiné à procurer des revenus aux femmes des milieux ruraux du Népal.

37. On a fait observer qu'aucune évaluation n'avait été réalisée dans la région des Caraïbes en 1985 dans les domaines de la nutrition, de la planification, des activités destinées aux femmes et des activités réalisées à l'échelon des collectivités. Il a été demandé que le rapport du Directeur général contienne davantage de précisions sur le suivi des résultats des activités du FISE intéressant les femmes. Il était également indispensable d'évaluer clairement la rentabilité de ces activités (voir plus loin, par. 145 et 146).

Coopération interinstitutions

38. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil d'administration, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a présenté de façon détaillée les nombreux projets et domaines importants pour lesquels l'Unesco collaborait avec le FISE, comme l'éducation des jeunes enfants, l'enseignement de base et non scolaire, l'alphabétisation, l'éducation sanitaire et nutritionnelle et l'éducation des femmes et des filles. La poursuite de cette coopération était particulièrement remarquable compte tenu des restrictions budgétaires actuelles.

39. Le représentant de l'OMS a mis l'accent sur l'importante coopération que l'OMS et le FISE entretenaient depuis près de 40 ans. La déclaration commune de politique générale sur le traitement des maladies diarrhéiques, publiée en 1983, avait été suivie par des déclarations analogues relatives à la planification des programmes de vaccination, au traitement des infections respiratoires aiguës chez l'enfant, au traitement précoce et à la prévention du paludisme, ainsi qu'aux soins maternels destinés à réduire la mortalité périnatale. Un important document commun de politique générale était en préparation en vue de la prochaine réunion du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires. On espérait que les discussions en cours sur la crise financière au sein du système des Nations Unies permettraient de déterminer comment rendre plus complémentaires les mandats et les activités de l'OMS et du FISE.

40. Il ne fallait pas perdre de vue le caractère pluridimensionnel des problèmes relatifs aux enfants. Ces problèmes devaient donc être traités dans le contexte plus large du développement socio-économique, ce qui signifiait que le FISE et les organismes compétents intéressés devaient coordonner leurs activités. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déjà accomplis, mais elles ont estimé qu'il restait beaucoup à faire, notamment en ce qui concernait les opérations sur le terrain.

41. Il a été demandé d'éviter que des activités ne fassent double emploi. Il ne fallait cependant pas que le rôle du FISE se confonde avec celui d'autres organismes, car cela risquait d'en réduire l'efficacité. Certaines délégations ont proposé que le coordonnateur résident s'emploie davantage à améliorer la coopération sur le terrain. Il a également été demandé que l'on délimite la répartition des tâches entre le FISE et l'OMS.

42. Certaines délégations ont évoqué les taux de natalité particulièrement élevés en Afrique - les plus élevés de toutes les régions - et insisté pour qu'une collaboration accrue s'instaure avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) en vue de freiner la croissance démographique.

43. Des délégations ont félicité le FISE pour avoir amélioré la coordination et la coopération avec d'autres donateurs en Afrique, notamment dans le cadre du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique, et ont demandé avec insistance que le FISE renforce la coopération avec les organismes bilatéraux afin de veiller à une meilleure complémentarité des apports.

44. Dans certains domaines, comme l'élimination de l'exploitation du travail des enfants, il a été proposé que plusieurs organisations, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), se chargent des problèmes qui relèvent de leur domaine de compétence. S'agissant de l'exploitation des enfants et des enfants maltraités, le FISE devrait collaborer étroitement avec les divers gouvernements. Pour ce qui est des enfants réfugiés et des enfants vivant dans des zones de conflit armé, le FISE devrait oeuvrer en collaboration avec les autres organismes intéressés tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OMS.

45. Il faudrait examiner le rôle joué par le Centre d'achat et d'emmagasinement du FISE à Copenhague (UNIPAC) en ce qui concerne la livraison de marchandises d'autres organisations, telles que l'OMS et diverses organisations bilatérales et multilatérales.

Coopération technique entre pays en développement

46. Il a été demandé au FISE de favoriser les échanges de renseignements et de données d'expérience, en particulier entre les pays d'une même région qui se heurtaient à des problèmes similaires. En outre, le service de la planification établi au siège devrait travailler en coopération étroite avec les bureaux régionaux pour veiller à ce que ces données d'expérience soient utilisées conformément aux besoins spécifiques des régions desservies par chaque bureau.

47. Des délégations ont déclaré que leurs gouvernements étaient prêts à partager avec les autres pays de leur région l'expérience acquise dans le domaine des soins maternels et infantiles. Le FISE devait prêter son concours à cet échange de coopération technique et à la valorisation des ressources humaines plus encore peut-être qu'à l'octroi de ressources financières ou à la fourniture d'une assistance matérielle. Il a été suggéré que la production de vaccins se prêtait à ce genre d'activité.

Documentation

48. Bien que certaines délégations aient estimé qu'il était possible d'améliorer encore la présentation des documents en temps voulu, la collecte des données, les objectifs fixés et la description des activités entreprises, beaucoup se sont déclarées satisfaites de la documentation présentée au Conseil d'administration. Plus particulièrement, il a été reconnu que le plan à moyen terme décrivait plus clairement les priorités. Il y avait eu une amélioration sensible dans la distribution des documents, ce qui avait permis aux délégations de les étudier plus à fond. Cependant, il a été noté que la parution de certains documents, notamment en français, avait subi des retards.

49. Les recommandations relatives aux programmes de pays étaient extrêmement utiles, mais il serait possible d'améliorer la présentation des documents par l'emploi judicieux de tableaux, diagrammes et graphiques. Une délégation a cependant estimé que les rôles respectifs du FISE et des organismes coopérant avec lui dans les secteurs où les activités se chevauchaient n'étaient pas bien définis.

50. On a estimé que ni les rapports des directeurs régionaux ni celui du Directeur général ne donnaient une idée précise des apports respectifs du FISE et des gouvernements à l'exécution des programmes. On a émis l'opinion que l'analyse présentée dans les rapports du FISE ne concordait pas toujours avec la façon dont les programmes étaient exécutés dans certains pays.

51. Certaines délégations se sont étonnées que les documents présentés à la session en cours, notamment le rapport du Directeur général, ne consacrent pas une part plus grande au rôle des femmes dans le développement. D'autres ont jugé qu'un tiers seulement des nouveaux projets et programmes dont le Conseil d'administration était saisi était présenté de façon structurée et détaillée (opérations supplémentaires, programmes d'urgence et projets spéciaux tels que le programme élargi de vaccination). Trop souvent, la documentation ne donnait pas au Conseil une idée claire du contenu des programmes ni de la façon dont ils se rattachaient aux programmes de pays ou à d'autres projets spéciaux.

52. Il a été proposé que les rapports du Directeur général contiennent à l'avenir davantage de renseignements sur l'exécution des programmes et le choix des priorités dans les diverses parties du monde. Et il a été demandé que l'on réduise l'emploi de sigles et qu'une liste des sigles employés et de leur signification figure à la fin de chaque document.

53. Quelques délégations se sont déclarées insatisfaites devant certains cas précis d'exploitation indiqués dans les documents directifs sur les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Certaines délégations ont déclaré que l'ensemble du problème des "enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles" était "une question délicate", qu'on manquait de données chiffrées fiables et que les renseignements étaient parfois déformés.

54. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées du fait que la documentation soumise pour l'examen de la politique était présentée de façon déséquilibrée et elles ont demandé instamment au secrétariat du FISE de veiller à ce que ces documents soient objectifs et ne portent pas de jugement de valeur. Un autre représentant a expliqué que, si les documents établis par le secrétariat sur les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles étaient exhaustifs, certains de leurs paragraphes étaient abstraits et ne précisaient pas les causes de certaines tendances négatives. On a estimé également que ces documents contenaient de nombreuses répétitions (voir plus loin, par. 130, 145, 155, 163 à 164 et 166).

Questions financières et administratives

55. Les délégations ont été invitées à faire, non seulement des observations générales sur les questions financières et administratives, mais aussi des commentaires sur les objectifs du programme et les ressources nécessaires pour les atteindre, tels qu'indiqués dans le plan à moyen terme pour la période 1985-1989 (E/ICEF/1986/3) (voir également les paragraphes 80 à 85). Cependant, les recommandations pertinentes ont été examinées par le Comité du programme (voir plus loin par. 147 à 152 et chap. VI, décision 1986/3), et le Comité de l'administration et des finances a examiné le plan financier et les recommandations faites à ce sujet (par. 171 à 177 ci-après et chap. VI, décision 1986/6).

Dépenses au titre du programme

56. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait qu'on s'intéressait essentiellement aux activités en faveur de la survie et du développement de l'enfant, qui représentaient un tiers des dépenses totales du FISE, alors que les dépenses concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement avaient diminué (voir plus haut par. 24 et par. 58 ci-après).

57. On a également noté que les dépenses consacrées par le FISE aux programmes en faveur des femmes avaient diminué au cours des dernières années alors que les fonds supplémentaires s'étaient accrus (voir plus loin par. 159). On a en outre mentionné le fait que 6 p. 100 seulement des ressources allaient à l'important domaine de la nutrition.

58. Le secrétariat a répondu que les tendances concernant les dépenses au titre du programme s'expliquaient non seulement par l'expansion des programmes de vaccination et de réhydratation par voie buccale mais aussi par l'accroissement des programmes dans le domaine des médicaments essentiels, par un surcroît d'activités de formation dans le domaine des soins de santé primaires et par le fait que, selon la nouvelle méthode comptable, les dépenses consacrées aux activités de surveillance de la croissance avaient été transférées du secteur de la nutrition à celui de la santé. La diminution des dépenses d'approvisionnement en eau et d'assainissement s'expliquait par le fait qu'on avait mis fin au programme du Liban et que les programmes du Bangladesh et de l'Ethiopie n'avaient pas été réalisés entièrement; par contre les dépenses au titre des secours d'urgence étaient passées de 7 à 13 p. 100. Certains écarts constatés étaient dus au fait qu'on recevait les fonds "notés" de façon très irrégulière.

59. Plusieurs délégations ont noté que le FISE, ne pouvant prévoir les mouvements de trésorerie, avait été obligé de planifier ses dépenses en se fondant sur une croissance nulle en termes réels alors que plusieurs facteurs, notamment la crise financière au sein des organismes des Nations Unies, la structure du système économique international actuel et la situation économique extrêmement critique en Afrique, avaient poussé le FISE à développer sa capacité de fournir des services. Le FISE devait donc rationaliser ses dépenses et consacrer l'essentiel de ses ressources à l'exécution des programmes (voir par. 166 à 177 ci-après).

Considérations budgétaires

60. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la crise économique que connaît actuellement le monde et de ses répercussions sur le volume des contributions financières au système des Nations Unies en général et au FISE en particulier. A un moment où les problèmes des femmes et des enfants n'avaient pas sensiblement diminué, le FISE se voyait obligé de réduire son budget, et les délégations espéraient que cette mesure ne compromettrait pas ses activités. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont estimé que le FISE pouvait parer à cette éventualité s'il accroissait son efficacité en réservant ses maigres ressources à des priorités bien définies. Il pourrait notamment accroître la participation communautaire de façon qu'un plus grand nombre de collectivités assument davantage de responsabilités pour ce qui est d'accroître leur propre bien-être.

61. Certaines délégations ont noté que le budget administratif n'était pas clair. Selon le mode de présentation actuel, on ne voyait pas très bien le rapport entre les divers éléments du programme, les dépenses consacrées à l'administration et les effectifs. En outre, les sources d'où provenaient les fonds destinés à

l'administration de l'ensemble des éléments du programme n'étaient pas clairement identifiées. Il a été souligné que les décisions relatives à l'utilisation des contributions de base devaient tenir compte des priorités arrêtées par le Conseil exécutif. Il y avait également lieu de préciser la relation entre les projets "notés", les budgets nationaux pluriannuels initiaux et/ou les demandes de fonds supplémentaires présentées antérieurement, compte tenu du fait que le montant des divers budgets spéciaux (Programme élargi de vaccination, fonds supplémentaires et principales opérations d'urgence) dépassaient celui du budget du programme de base.

62. Une délégation a estimé regrettable que la masse commune des ressources ait diminué alors que les contributions directes de pays à des projets déterminés avaient augmenté et elle a suggéré de regrouper toutes les ressources pour que les programmes en faveur des enfants puissent être exécutés équitablement. Les délégations sont en général convenues qu'il faudrait prier tous les pays donateurs de maintenir ou, si possible, d'augmenter leurs contributions à la masse commune de ressources pour faire en sorte que le FISE dispose d'une base financière stable et accrue pour poursuivre ses activités.

63. S'agissant des fonds supplémentaires, une délégation a reconnu que de nouvelles méthodes s'imposaient pour améliorer la complémentarité entre la masse commune de ressources et les fonds supplémentaires de façon à assurer un soutien financier optimal à l'ensemble des objectifs prioritaires du programme. On a noté l'importance du principe selon lequel les accords et engagements existants ne devaient pas être affectés par les procédures proposées récemment concernant les coûts des projets financés par des fonds supplémentaires. On a estimé que la question des fonds supplémentaires devait être examinée en tenant compte du fait qu'une certaine souplesse était nécessaire (voir plus loin par. 186 à 196).

Dotation en effectifs

64. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par le FISE pour contenir l'augmentation des effectifs au siège et ont trouvé encourageant le fait que la proportion des fonctionnaires en poste dans les bureaux extérieurs soit passée à 83 p. 100. En outre, s'agissant du recrutement, le FISE était prié d'appliquer la politique d'économies budgétaires suivie par l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a indiqué qu'il y aurait une réduction globale du personnel essentiel au siège. Une délégation a fait observer qu'une telle initiative était louable à condition que la réduction ne s'accompagne pas d'une augmentation du personnel temporaire et des consultants, et a demandé qu'il y ait une "transparence" totale en ce qui concerne la composition et les attributions du personnel. Il importait, a-t-on souligné, que le FISE demeure un organisme efficace, axant l'essentiel de ses activités sur le terrain et ayant des frais généraux modestes, et une délégation a mis en garde contre une augmentation des effectifs dans la région au détriment de l'expansion du programme.

65. De nombreuses délégations ont loué le travail accompli par le personnel des bureaux extérieurs qui était chargé d'une grande partie des aspects techniques et administratifs de la programmation par pays. Une délégation a fait observer qu'on ne pourrait promouvoir la cause du FISE si un appui administratif n'était pas fourni aux programmes. Il fallait donc espérer que le FISE continuerait à s'acquitter de ses fonctions non seulement en recrutant le personnel compétent et en assurant sa formation, mais également en appuyant les activités entreprises par le personnel des bureaux extérieurs afin d'assurer une programmation plus efficace.

66. On a exprimé l'opinion que le FISE devrait recourir davantage au personnel national dans les divers pays, ce qui permettrait d'utiliser les ressources plus rationnellement et aussi de réaliser des progrès vers l'autosuffisance.

67. Il a été noté avec satisfaction qu'au FISE la proportion des femmes occupant des postes d'administrateur recruté sur le plan international s'était accrue (passant de 24 p. 100 en 1985 à 27 p. 100 en 1986), de même que celle des femmes occupant des postes d'administrateur recruté sur le plan local (qui était passée de 28 à 30 p. 100 au cours de la même période), et l'on a estimé que le FISE atteindrait son objectif de porter à 33 p. 100 d'ici à 1990 la proportion des femmes occupant des postes de rang supérieur. Il a également été souligné qu'il importait d'assurer une représentation plus équilibrée des nationalités tant au siège que dans les bureaux extérieurs (voir par. 197 à 203 ci-après).

UNICEF House

68. Des délégations ont estimé qu'en ce qui concernait le transfert du siège, il aurait fallu dès le début s'efforcer de présenter un projet aussi peu coûteux que possible parce qu'un bâtiment luxueux risquait de nuire à l'image de l'organisation. Le FISE devait, autant que possible, consacrer ses ressources limitées à des programmes sur le terrain. Toutefois, d'autres délégations ont déclaré qu'elles comprenaient les problèmes que posait l'installation de nouveaux bureaux à New York étant donné les contraintes financières du FISE (voir plus loin par. 204 à 208 et chap. VI, décision 1986/10).

Opération Cartes de vœux

69. En général les délégations ont exprimé leur préoccupation devant la baisse continue des recettes tirées de l'opération Cartes de vœux. On a demandé si les prévisions de recettes pour 1986 correspondaient à la réalité. On a fait toutefois remarquer que, grâce à un accroissement des ventes et à une tendance favorable des taux de change, cette opération semblait, à en juger d'après les chiffres provisoires pour 1985, avoir repris de l'élan et dégagé des bénéfices.

70. Les cartes de vœux continuaient d'être un aspect important des travaux des comités nationaux. Cependant, si l'on voulait que l'opération rapporte 50 p. 100 de bénéfices d'ici à 1988, les comités nationaux et l'opération elle-même devraient ramener leurs coûts à 25 p. 100 des recettes.

71. La plupart des délégations ont trouvé encourageant que l'opération Cartes de vœux assume de plus en plus de responsabilités en matière de promotion et de collecte de fonds par correspondance (voir plus loin par. 218 à 231 et chap. VI, décision 1986/11).

Ajustement à visage humain

72. On a estimé que l'ampleur de son mandat donnait au FISE un rôle unique à jouer dans les débats sur l'"ajustement à visage humain". Trop souvent, les femmes et les enfants étaient ceux qui étaient le plus gravement touchés par les mesures de stabilisation et d'ajustement. Le FISE devait donc veiller à minimiser les conséquences de la crise économique.

73. A cause de la situation économique mondiale et de ses répercussions néfastes sur lui et sur le système des Nations Unies dans son ensemble, le FISE a instamment été prié de redoubler d'efforts en donnant la priorité aux plus nécessiteux. A une époque d'incertitude économique, la souplesse et des priorités bien définies étaient indispensables. Le gros des ressources devait être affecté aux programmes.

74. Un des résultats positifs de la crise actuelle en Afrique était le mouvement de solidarité sans précédent qui avait débouché sur une coopération fructueuse entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers.

75. Il a été relevé que le Conseil d'administration se réunissait à une époque où la récession avait eu des conséquences particulièrement graves sur l'économie des pays en développement, caractérisée par des taux de croissance très faibles, voire négatifs, des difficultés de balance des paiements et le chômage qui entraînaient des réductions dans les programmes de développement social. Le FISE était à même de concevoir et d'appliquer des programmes particulièrement utiles et la communauté internationale devait donc lui fournir l'appui financier nécessaire pour qu'il poursuive ses travaux. Il a été suggéré toutefois que les ressources allouées aux programmes soient dépensées plus prudemment. Certaines délégations ont estimé que les directeurs régionaux devaient veiller à ce que tous les fonds alloués soient dépensés sans que certains éléments du programme soient laissés de côté.

76. Les efforts de développement du FISE avaient néanmoins été couronnés de succès et c'était la raison pour laquelle il fallait continuer d'appuyer la campagne d'immunisation universelle d'ici à l'an 1990. Le FISE avait l'obligation de contribuer à l'application de la résolution 40/173 de l'Assemblée générale sur la sécurité économique internationale afin de garantir le respect des droits de l'enfant.

77. On a fait remarquer que, pour la première fois dans son histoire, le FISE était aux prises avec une crise financière qui l'obligeait à réduire son budget. Toutefois, une réduction trop importante risquait de compromettre ses travaux dans les pays qui en avaient le plus besoin. On ne pouvait accroître la capacité d'exécution des programmes que si les Etats Membres augmentaient leurs contributions volontaires et si le FISE lui-même améliorait sa gestion et son efficacité. Pays développés et pays en développement devaient partager équitablement le fardeau de l'ajustement.

78. Pour certaines délégations, la crise économique était due en partie à l'exploitation colonialiste et aux activités des banques et des monopoles internationaux. Les pays en développement avaient subi les conséquences de la crise économique internationale, ce qui les amenait à accepter des prêts bancaires internationaux à des conditions draconiennes. Pour que la coopération économique devienne réalité, il était nécessaire d'activer le dialogue Nord-Sud.

79. Des délégations ont en outre exprimé leur vive préoccupation devant la course aux armements, à laquelle un grand nombre de pays en développement consacraient des ressources considérables. Il était indispensable de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de réaffecter au développement les sommes considérables qui étaient actuellement dépensées en armements. En particulier, l'élimination des armes nucléaires était considérée comme primordiale.

Plan à moyen terme pour la période 1985-1989

80. Comme il est indiqué précédemment (voir plus haut par. 55), les recommandations relatives au plan à moyen terme pour la période 1985-1989 (E/ICEF/1986/3) ont été examinées tant au Comité du programme (voir ci-après par. 147 à 152 et chap. VI, décision 1986/3) qu'au Comité de l'administration et des finances (voir ci-après par. 171 à 177 et chap. VI, décision 1986/6).

Objectifs et priorités du programme

81. La majorité des membres du Conseil d'administration ont vigoureusement appuyé l'objectif de la réduction de la mortalité infantile et postinfantile comme devant être le souci essentiel du FISE pendant la période sur laquelle porte le plan à moyen terme. Pour atteindre cet objectif, les membres du Conseil d'administration ont noté avec satisfaction que les idées maîtresses du programme devraient être d'accélérer la vaccination des enfants en vue d'assurer l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990, d'accélérer l'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie buccale, de promouvoir l'allaitement naturel et de bonnes pratiques de sevrage, de généraliser la surveillance de la croissance et de lutter contre le paludisme chez les enfants et les femmes enceintes.

82. En outre, l'appui que le FISE ne cesse de fournir pour l'éducation de base, y compris pour l'alphabétisation, en particulier des femmes, a été approuvé par de nombreuses délégations qui ont déclaré que l'éducation féminine était probablement le facteur le plus important pour améliorer les chances de survie et le bien-être des enfants. A cet égard, on a fait valoir qu'il importait d'accorder plus d'attention aux priorités du développement intéressant les femmes qu'aux programmes de protection sociale.

83. Certaines délégations ont fait observer que les idées maîtresses du programme pour la période du plan à moyen terme ne pourraient être efficaces et avoir un effet durable que si elles étaient appliquées dans le contexte du renforcement des soins de santé primaires et des services de base. En outre, il faudrait que les gouvernements incorporent les activités prioritaires à leurs programmes nationaux de santé. On a fait l'éloge des efforts déployés par le FISE pour obtenir l'appui des dirigeants politiques ainsi que de ses activités de plaidoyer et de mobilisation sociale; le Fonds a été instamment invité à encourager la poursuite des efforts dans ce domaine de manière à développer les activités en faveur de la survie et du développement de l'enfant selon les grandes lignes proposées dans le plan à moyen terme.

84. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le choix des priorités était fondé sur les critères propres à des pays donnés. Toutefois, le FISE a été instamment invité à maintenir l'équilibre entre les activités prioritaires, l'aide fournie au titre de secours d'urgence et la promotion du développement à long terme et à fixer des objectifs globaux et régionaux en fonction des priorités de chaque pays.

85. Plusieurs délégations ont fait observer que l'identification des objectifs et des priorités dans le cadre d'un plan à moyen terme donnait des résultats encourageants et que les renseignements concrets fournis au sujet de la réduction de la mortalité infantile et postinfantile étaient intéressants mais qu'il ne semblait pas exister de présentation systématique analogue pour d'autres domaines d'activité, en particulier pour les services de base. Il faudrait accroître les moyens permettant d'évaluer les résultats obtenus en fonction des objectifs fixés et des priorités du programme.

Planification de la capacité du FISE

86. On a félicité le FISE de s'être employé en 1985 à renforcer et à améliorer ses mécanismes de gestion en créant un service de la planification. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le FISE avait procédé à une étude interne intensive et sans indulgence en vue de déterminer les points forts et les

points faibles des flux d'information; à la suite de cette étude, le Fonds a pris des mesures pour améliorer l'élaboration des programmes. On a estimé qu'en améliorant la qualité des analyses de situations de pays, élément essentiel de l'approche de la programmation par pays, on renforcerait considérablement les moyens d'action nationaux.

Plan financier pour 1986-1989

87. Bien que de nombreuses délégations aient fait l'éloge des mesures prises par le FISE pour ramener l'augmentation des ressources et des dépenses à un niveau plus réaliste de 5 p. 100, on s'est inquiété de la contraction des recettes perçues au titre de la masse commune des ressources pour 1985 ainsi que de la faible marge existant entre les recettes et les dépenses prévues au titre de la masse commune des ressources. Il ne fallait ménager aucun effort pour augmenter la masse commune des ressources de manière à atteindre les objectifs du plan à moyen terme.

88. Une délégation a souligné combien il importait que le programme soit exécuté efficacement et s'est félicitée du système adopté pour réviser chaque année le plan financier selon un processus continu qui permettait de rééchelonner les dépenses prévues et de fixer le montant des engagements à prévoir pour les années ultérieures. D'autre part, plusieurs délégations ont instamment invité le FISE à faire preuve d'une plus grande prudence à l'égard des prévisions budgétaires et à préparer un plan de réserve en cas de forte diminution des recettes.

Relations extérieures

Information

89. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'accroître les efforts de mobilisation sociale pour sensibiliser les collectivités aux problèmes de santé et autres questions liées au développement. Elles se sont félicitées du rôle que les médias et les autres organes d'information avaient joué dans la réussite des campagnes de vaccination.

90. Un des principaux objectifs des sources d'information consistait à préserver l'image de marque du FISE en tant qu'"organisation à structure légère" qui réduisait ses dépenses administratives et consacrait le maximum de ses ressources aux programmes véritablement opérationnels.

91. Quelques délégations ont examiné l'effort de communication à l'appui des programmes du FISE, certaines d'entre elles se préoccupant de savoir dans quelle mesure il pourrait être soutenu. La demande de services en faveur de l'enfance formulée par les familles et stimulée par les communications à l'appui des programmes, jetait les bases d'une infrastructure fondée sur la demande qui ferait des soins de santé primaires un processus permanent, durable et continu. La sensibilisation accrue de la communauté permettait de faire accepter beaucoup plus facilement d'autres interventions et programmes sociaux, tels que l'espacement des naissances.

92. Le FISE a reçu des éloges pour s'être assuré la participation des chefs d'Etat et d'autres dirigeants de premier plan aux activités de survie et de développement de l'enfant, de sorte que les questions de santé infantile étaient désormais considérées comme méritant d'être suivies par les instances les plus élevées de l'Etat. L'alliance avec les médias, les milieux religieux, les syndicats et d'autres groupements a également été applaudie. Ce genre de liens contribuait à créer la volonté politique nécessaire au succès des campagnes nationales de vaccination et autres activités de santé infantile.

93. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du resserrement des liens avec les organes d'information qui avait amené un bien plus grand nombre de journalistes consciencieux et bien informés à plaider la cause des enfants. Les programmes de formation destinés aux journalistes et aux animateurs des pays en développement avaient déjà commencé à attirer de nouveaux alliés dans la lutte pour la survie et le développement de l'enfant.

94. Les délégations ont félicité le FISE pour sa politique de coopération avec la presse écrite et audiovisuelle. Les publications du FISE intitulées La situation des enfants dans le monde, 1986, et A portée de main : un avenir pour les enfants d'Afrique, avaient reçu une publicité plus large que jamais auparavant dans les journaux et sur les ondes des stations de radio, ce qui témoignait d'un intérêt sans précédent pour la documentation des Nations Unies de la part des milieux journalistiques. Cette remarquable réaction s'expliquait en grande partie, croyait-on, par le fait que ces publications présentaient des réalités humaines plutôt que des abstractions intellectuelles.

95. En 1985, un réseau d'information électronique, comprenant un service de courrier électronique, un tableau d'affichage et une base de données à texte intégral, a été mis en place pour faciliter les échanges d'information.

96. Un autre facteur qui avait contribué au succès du FISE était la publicité faite autour des programmes dont les résultats avaient été largement diffusés grâce aux activités d'information. Le succès des manifestations organisées pour venir en aide à l'Afrique avait montré qu'elles jouissaient d'une large popularité auprès du public. Il a été suggéré que, puisque le FISE avait accès aux sources d'information concernant les besoins des enfants, il devrait faire davantage appel à ces connaissances pour obtenir du grand public un soutien plus important pour les activités de développement et pour renforcer le prestige de l'ensemble du système des Nations Unies.

Comités nationaux pour le FISE

97. L'action des comités nationaux pour le FISE a été jugée excellente et on a loué leur esprit d'innovation. Le succès des comités reflétait la bonne image de marque du FISE auprès du public et les comités avaient joué un rôle important dans la création de cette image. Les comités ont aussi été félicités pour leur action à l'occasion des tremblements de terre dévastateurs du Mexique.

98. Il a toutefois été noté que certains comités nationaux continuaient à prendre plus de 40 p. 100 de commission sur les recettes, alors que la marge habituelle de 25 p. 100 était déjà jugée excessive.

99. Dans une déclaration au Conseil d'administration, le Président du Groupe permanent des comités nationaux pour le FISE a signalé les efforts accrus qui avaient dû être faits pendant la période 1984-1985 à cause de la crise en Afrique. La contribution des comités nationaux était passée de 44 millions de dollars en 1984 à 66 millions de dollars en 1985, ce qui représentait 17,6 p. 100 du total des ressources du FISE, contre 12,9 p. 100 l'année précédente. Il a déclaré que vu les difficultés financières que l'on constatait, ces résultats faisaient ressortir le rôle très important que les comités nationaux seraient appelés à jouer dans les années à venir.

100. Il a été suggéré que la tâche des comités nationaux se trouverait grandement simplifiée si ces derniers étaient renseignés plus à l'avance sur les stratégies et les plans du FISE.

Organisations non gouvernementales

101. Pour la première fois, le 16 avril 1986, le Forum des ONG a coïncidé avec la session du Conseil d'administration. Comme l'a noté le Président du Conseil, on avait ainsi pu se pencher sur l'idéal commun à tous les participants - la vision d'un monde meilleur pour tous les enfants. Le Président du Comité des ONG pour le FISE a déclaré que les forums des ONG avaient considérablement contribué à l'oeuvre du FISE en attirant l'attention sur certains problèmes ou sur des situations nouvelles. Sur le thème "Action en faveur de l'enfance : une tâche inachevée", le Forum des ONG a demandé au FISE de soutenir "Childhope", une nouvelle organisation pour les enfants des rues. Le FISE a aussi été prié de prendre énergiquement position pour l'élimination des cas d'exploitation extrême, du travail forcé des enfants, de l'esclavage, de l'exploitation et des sévices sexuels et autres activités illicites dont sont victimes les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. L'élargissement de la notion de l'enfance en tant que "zone de paix" en vue de la défense des droits des enfants en cas de conflits armés a également fait l'objet d'une recommandation au Forum des ONG (voir par. 110 à 123). Les délégations ont félicité le FISE pour l'appui qu'il a apporté aux ONG dans la rédaction d'une convention sur les droits de l'enfant et prié instamment le Fonds d'accélérer les travaux dans ce domaine (voir par. 256 ci-après et chap. VI, décision 1986/21).

102. Puisque dans la plupart des sociétés le gouvernement se charge de l'aide à l'enfance, il pourrait confier l'exécution, en son nom, de nombreuses activités aux ONG qui, de par leur indépendance et leur souplesse, pourraient concentrer leurs efforts et limiter la portée de leurs opérations à des domaines et des programmes précis et résoudre plus rapidement les problèmes des mères et des enfants. Une grande importance a été attachée au rôle des ONG parce qu'elles étaient plus proches de la population et étaient ainsi mieux à même de définir ses besoins. En outre, les ONG pouvaient plus facilement suivre les activités et recueillir des informations.

103. Certaines délégations ont laissé entendre que les ONG pourraient apporter une contribution importante au problème des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles en aidant à faire connaître au grand public les différents aspects de cette question. On a fait remarquer qu'en raison de leur nature expérimentale et innovatrice et de leur indépendance, les ONG pouvaient jouer un rôle essentiel pour assurer le succès des projets intéressant les enfants des rues dans la région latino-américaine.

104. Le FISE a été invité à tirer avantage de l'expérience des ONG qui s'efforçaient d'améliorer le pouvoir socio-économique des familles pauvres et à aider à mobiliser davantage la population masculine en faveur des programmes de SMI.

105. Le Conseil a demandé au Directeur général de communiquer le rapport du Forum des ONG de 1986 au Conseil d'administration de l'OIT et a encouragé le Comité des ONG pour le FISE à organiser à l'avenir d'autres forums d'ONG de ce type qui coïncident avec les sessions du Conseil.

Année internationale de la paix

106. On a noté que le prix Nobel de la paix qui lui avait été décerné conférait au FISE une responsabilité particulière en ce qui concerne la célébration de l'Année internationale de la paix, car les enfants ne pourraient vraiment jouir de leurs droits que si la paix et le désarmement devenaient une réalité. L'Année internationale de la paix coïncidait avec le quarantième anniversaire du FISE, de

même que la paix et le sort des enfants étaient inextricablement liés. L'initiative prise par l'ONU de proclamer une Année internationale de la paix et de promouvoir d'autres activités visant à renforcer la coopération internationale et le développement a été chaleureusement accueillie. A cet égard, plusieurs délégations ont souligné l'importance du désarmement qui dégagerait de vastes ressources pour le progrès de l'humanité. Malheureusement pendant cette année de la paix, des conflits armés sévissaient dans 40 pays avec lesquels coopérait le FISE.

Examen de la politique

107. Le Conseil d'administration a demandé que les questions relatives à l'expansion des activités en Afrique et au rôle des femmes dans le développement soient examinées dans le cadre du Comité du programme. Les débats sur ces questions sont relatés respectivement aux paragraphes 125 à 138 et 153 à 162 ci-après.

Situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

108. Selon de nombreuses délégations, le FISE devrait faire porter principalement ses efforts sur les activités de plaidoyer pour les programmes en faveur des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, laissant aux gouvernements et aux organismes bénévoles le soin d'exécuter ces programmes. Ces activités de plaidoyer, conformes à son mandat et menées dans le cadre du système des Nations Unies, donneraient au FISE un rôle central dans ces efforts d'assistance.

109. On a fait observer que la situation financière actuelle du FISE ne lui permettait d'entreprendre aucun grand programme en faveur des enfants des rues. Quelques délégations ont noté avec satisfaction que le FISE avait préféré tirer parti progressivement du succès des programmes existants plutôt que de lancer un ensemble de nouveaux programmes pour ces enfants.

110. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont estimé que le FISE devait se servir de l'expérience qu'il avait déjà acquise dans le domaine de l'assistance aux enfants des rues (en particulier en Amérique latine) pour améliorer l'efficacité d'un programme réalisé en coopération avec les gouvernements et les ONG. Les projets en cours pour les enfants des rues formaient une base solide sur laquelle fonder des activités de plaidoyer, des systèmes d'échange d'informations et le renforcement de la capacité des pays eux-mêmes. Les démarches à adopter à l'égard des problèmes se posant au niveau national devaient être choisies par les organisations de ces pays. Le FISE devait servir de catalyseur en fournissant aux professionnels, aux ONG et aux organismes bénévoles s'occupant des enfants les informations de base nécessaires pour appuyer les programmes et les activités relatives à la collecte des fonds.

111. On a noté que si le rapport sur ce sujet ne pouvait par lui-même mettre fin au cycle de violence et d'exploitation économique dans lequel tant d'enfants se trouvaient pris, il mettait la communauté internationale en garde contre l'énorme coût social qu'une telle situation risquait d'avoir.

112. Comme les problèmes que rencontraient les différents pays étaient très différents et étaient perçus très différemment, le FISE devait les aider à analyser la situation. Les ONG, quant à elles, pourraient informer le public de ces questions importantes.

113. Le Conseil d'administration a souligné qu'il fallait achever sans plus tarder la rédaction d'une convention sur les droits de l'enfant et a prié le FISE de participer à cette tâche, en tant que de besoin. Les membres du Conseil d'administration devraient aider les auteurs du texte à achever rapidement leurs travaux et le Directeur général a été prié de tenir le Conseil au courant des progrès réalisés. Toutefois, on a estimé que c'était principalement aux gouvernements et aux autres organisations qu'il incombait de rédiger la convention (voir par. 256 ci-après et chap. IV, décision 1986/21).

114. En ce qui concerne l'assistance aux enfants vivant dans des situations de conflits armés, certaines délégations ont estimé que le FISE devrait aider les enfants de toutes les parties, car depuis 40 ans la stricte application de ce principe avait donné au FISE sa réputation d'organisation neutre, apolitique et humanitaire. D'autres ont estimé que l'aide ne devrait être accordée qu'avec l'assentiment explicite du gouvernement. Il a été suggéré que les enfants enrôlés de force dans les armées soient rééduqués dans des écoles spéciales établies à cette fin.

115. On a noté que le FISE pourrait porter secours aux enfants se trouvant pris dans des conflits armés en appliquant la notion de l'enfance en tant que "zone de paix" dans ces zones troublées. Il était essentiel que le FISE poursuive ses efforts dans ce sens parce qu'il était la seule organisation bénéficiant du respect de tous les combattants et ayant accès à eux tous.

116. Certains représentants ont estimé que l'on ne pourrait améliorer la situation des enfants exploités ou victimes de mauvais traitements que grâce à une étroite coopération avec les divers gouvernements. En ce qui concerne les enfants réfugiés et les enfants vivant dans des situations de conflits armés, le FISE devrait collaborer étroitement avec les institutions responsables telles que le CICR, le HCR et l'OMS.

117. Il a été rappelé au Conseil que les travaux du FISE en ce qui concerne les enfants des rues découlaient des activités entreprises pendant l'Année internationale de l'enfant, où le FISE avait été le principal organisme responsable.

118. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont suggéré que le Conseil procède chaque année à un examen de la politique concernant la situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

119. On a estimé que les documents auraient dû mentionner les aspects héréditaires de la violence familiale et de l'alcoolisme. Il faudrait aussi mettre davantage l'accent sur la rééducation des enfants, une fois sortis d'un tel milieu.

120. Le problème des enfants des rues ne pourrait être résolu en les éloignant de leur milieu. Le FISE et les ONG exécutaient donc des projets dans lesquels ces enfants restaient dans leur milieu - où on les acceptait et on leur confiait des responsabilités envers d'autres enfants plus jeunes et plus faibles qu'eux - ce qui donnait un sens à leur vie tout en leur permettant de préserver leur dignité.

121. Le FISE devrait servir de centre de coordination dans le cadre du système des Nations Unies pour les informations concernant les enfants. Il devrait en outre aider à appuyer la création de "corridors de paix" en El Salvador, au Liban et en Ouganda. De tels "corridors" ont été établis à l'origine dans le cadre des programmes réguliers de vaccination, d'approvisionnement en eau et de fournitures de médicaments du FISE.

122. Certains membres du Conseil ont estimé que le FISE devait s'occuper d'éduquer la famille, veiller à la participation des communautés rurales et urbaines, étendre les programmes de développement communautaires et de planification urbaine, et améliorer l'information.

123. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la formation du personnel. Il faudrait également accroître la coopération entre participants - institutions publiques et privées, ONG, organisations gouvernementales et internationales en particulier - dans le cadre des mesures additionnelles susceptibles de conduire à l'autosuffisance (voir par. 103 ci-dessus, chap. VI, décision 1986/12).

III. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE COMITE DU PROGRAMME

124. Le Comité du programme a examiné au total 65 propositions de programmes, y compris des propositions de programmes régionaux et interrégionaux, contenues dans le document intitulé "Résumé des programmes présentés en 1986 et des prévisions de dépenses au titre des programmes futurs" (E/ICEF/1986/P/L.1).

Activités élargies du FISE en Afrique

125. Comme il est dit aux paragraphes 5 et 107 ci-dessus, il a été convenu d'examiner les activités élargies du FISE en Afrique pendant la réunion du Comité du programme. Les interventions faites pendant le débat général sont également citées ici.

126. Tout en approuvant l'appel d'urgence lancé en avril 1986 par le Directeur général en vue de recueillir 102 millions de dollars pour les 16 pays d'Afrique touchés par la sécheresse, le Conseil a demandé que de tels appels soient à l'avenir soumis au Conseil pour étude et pour examen. Il a été convenu que les pays d'Afrique frappés par la sécheresse continueraient d'avoir besoin de l'aide de la communauté internationale dans la lutte qu'ils menaient contre les catastrophes naturelles, l'instabilité politique, le dépeuplement des régions rurales et les graves conséquences de la crise économique mondiale.

127. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien aux efforts déployés au-delà des secours d'urgence, pour améliorer la production alimentaire, les services de santé de base et l'alimentation en eau et l'assainissement dans les régions d'Afrique touchées par la sécheresse. Il fallait aider les Africains à prendre leur sort en main spécialement dans les domaines des soins de santé primaires, de la production alimentaire et de la distribution d'eau grâce à "des solutions africaines aux problèmes africains". Des délégations ont estimé que le FISE ne devrait pas perdre de vue les efforts massifs déployés par les gouvernements et les populations des pays frappés par la sécheresse, qui avaient mobilisé leurs ressources humaines et matérielles pour améliorer la situation. Etant donné leur passé et la crise qu'ils traversaient actuellement, les pays africains devaient surtout développer leur propre économie afin de sortir du sous-développement le plus tôt possible.

128. L'Assemblée générale, à sa session extraordinaire consacrée à l'Afrique en mai 1986, avait été priée par le Conseil d'administration d'appuyer les politiques et les programmes visant à mettre en valeur les ressources humaines de l'Afrique, les besoins des mères et des enfants, en particulier, étant pris en compte dans les objectifs et les plans de développement global. Le Conseil a prié instamment l'Assemblée générale d'aider les Etats africains à parvenir aux objectifs généraux qu'étaient "La santé pour tous d'ici l'an 2000" et l'immunisation universelle de

tous les enfants d'ici à 1990. Dans le cadre de son mandat, le FISE devait faire de son mieux, en coopération avec le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, pour donner suite aux recommandations pertinentes faites à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

129. Plusieurs membres du Conseil ont fait remarquer avec satisfaction que les activités du FISE en Afrique avaient représenté 38 p. 100 des dépenses de programme en 1985 et que les effectifs du FISE avaient augmenté de 40 p. 100 en Afrique de l'Est et australe et de 50 p. 100 en Afrique de l'Ouest et du Centre. Une fois surmontées les difficultés créées par la sécheresse, la part de l'assistance internationale consacrée au développement à long terme augmenterait. Cette assistance devrait permettre aux pays africains d'arriver plus rapidement à l'autosuffisance.

130. De nombreux représentants se sont félicités de l'amélioration de la qualité de la documentation concernant l'Afrique et de l'intérêt des exposés de programme faits pendant les débats du Comité de programme. (Deux programmes de pays détaillés concernant le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie ont été présentés au Conseil pour lui donner une idée plus exacte de l'élaboration et de l'exécution des programmes.) (Voir par. 48 à 54 plus haut.)

131. Outre le soutien exprimé pour l'augmentation des dépenses, l'amélioration de la programmation et le renforcement de la capacité d'exécution, la mobilisation sociale, les activités rémunératrices pour les femmes et l'amélioration de la production alimentaire ont fait l'objet d'une approbation sans réserve. Certains membres se sont dits préoccupés du peu d'intérêt porté par le FISE à l'éducation et aux services sociaux, en particulier à l'espacement des naissances.

132. De nombreuses délégations ont félicité le FISE pour la meilleure coordination de ses activités et le renforcement de sa coopération avec les autres donateurs, notamment dans le cadre du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique, et l'ont vivement engagé à coopérer davantage avec les institutions bilatérales pour l'exécution des programmes, afin d'assurer une meilleure complémentarité des apports. Le FISE a été félicité pour les efforts accrus qu'il avait faits pour satisfaire les besoins non alimentaires urgents des pays touchés par la sécheresse, mais il lui a été demandé des renseignements sur l'impact et l'efficacité de cette assistance. On a approuvé les interventions d'urgence, tout en soulignant la nécessité de les rattacher à des objectifs de développement à plus long terme, notamment de les associer davantage à la base économique.

133. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'il importait de donner une formation en matière de gestion aux Africains (pour le Programme élargi de vaccination et les autres campagnes sanitaires), vu que la plupart des pays africains avaient de sérieuses difficultés à absorber l'assistance extérieure faute de capacités suffisantes en matière de gestion. Ces faiblesses risquaient de compromettre dans quelques pays la poursuite du Programme élargi de vaccination et la réussite de la campagne d'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990. Il importait donc d'intégrer ces deux programmes à une infrastructure solide de soins de santé primaires. Plusieurs membres du Conseil ont signalé qu'il fallait non pas se contenter de fournir des secours d'urgence sur une base ad hoc mais encore élaborer des stratégies pour prévenir ces situations d'urgence. Il était donc important de renforcer la capacité nationale des pays concernés.

134. La question de savoir comment convaincre le public de la nécessité de mettre en valeur à long terme les ressources humaines en Afrique a été soulevée. Les réactions généreuses dans plusieurs pays avaient montré que le public était prêt à aider le monde en développement, mais qu'il lui fallait en savoir plus sur le développement à long terme une fois les problèmes immédiats de la famine résolus.

135. Il a été signalé qu'en mars 1986, seulement 67 p. 100 des fonds reçus en réponse à l'appel lancé par le FISE pour l'Afrique avaient été engagés. Il n'était donc pas certain que le FISE ait la capacité de programmer effectivement l'utilisation des 102 millions demandés dans l'appel de 1986. De plus, comme l'Afrique avait besoin d'une assistance poussée, plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait réaliser un équilibre approprié à l'intérieur des dépenses globales destinées aux programmes afin qu'aucune région ne soit privilégiée aux dépens d'une autre.

136. Plusieurs délégations ont estimé que l'actuelle situation d'urgence en Afrique était le résultat non pas de circonstances exceptionnelles mais plutôt d'une longue période de pauvreté et de sous-développement. Dans la plupart des cas, si les programmes de développement avaient échoué c'était parce que l'on n'avait pas tenu suffisamment compte des facteurs humains.

137. Plusieurs délégations ont fait observer que les précipitations plus abondantes au Sahel ne pourraient effacer les conséquences de 10 années de désertification - famine, mouvements de population et destruction des moyens de production. Les chiffres concernant les pénuries alimentaires ne donnaient aucune idée des effets de la sécheresse en particulier dans le domaine de la santé.

138. Quelques membres du Conseil se sont félicités du fait que la mortalité infantile et postinfantile en Afrique ait diminué, malgré les conflits et les situations d'urgence. Pourtant, les chiffres globaux cachaient des disparités régionales et il était bien connu qu'en Afrique, le nombre absolu de décès infantiles et post-infantiles avait en fait augmenté ces 20 dernières années. Le Directeur général avait donc de bonnes raisons d'insister, dans son rapport, sur les activités en faveur de la survie et du développement de l'enfant, ainsi que sur les résultats importants auxquels le FISE était parvenu dans ce domaine. Pour prouver leur volonté d'agir dans le cadre du Programme élargi de vaccination, les Etats africains de l'OMS avaient déclaré 1986 "Année de la vaccination".

Amérique latine et Caraïbes

139. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, de nombreuses délégations ont noté que les mesures d'ajustement entraînaient de graves conséquences sociales pour la qualité de la vie des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables et elles se sont félicitées de l'attention accordée à la question. On s'est également félicité des efforts de mobilisation sociale, avec participation de la population, visant à améliorer les services de santé. Tout en louant et en approuvant le programme régional relatif au rôle des femmes dans le développement, on a estimé qu'une formulation plus cohérente de la stratégie permettrait d'améliorer ce programme. Le Comité a noté la proportion élevée de projets "notés" concernant la région, mais il a estimé que c'était inévitable car la région avait dans l'ensemble un revenu relativement élevé et recevait de ce fait une proportion moindre de la masse commune des ressources.

140. Une proposition présentée par sept pays de la région, recommandée par le Comité du programme et approuvée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/19.

Asie et Pacifique

141. Pour ce qui est de l'Asie, tout en remarquant que la présentation des descriptifs de programmes avait été améliorée, on a fait des propositions en vue de les normaliser. Observant qu'il s'agissait d'une région où de nombreux pays connaissent des taux élevés d'accroissement démographique, on a estimé urgent d'inclure un élément d'espacement des naissances dans les programmes de pays. Devant la persistance de la malnutrition maternelle et infantile, plusieurs délégations ont exhorté le FISE à porter une attention accrue à l'éducation nutritionnelle, à une meilleure répartition des denrées alimentaires et au problème du recul de l'allaitement au sein. Des délégations ont en outre souligné l'importance de l'assainissement et de la lutte contre la diarrhée dans les programmes d'approvisionnement en eau.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

142. S'agissant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de nombreuses délégations ont loué les efforts faits pour accélérer le programme de vaccination des enfants et améliorer la base de données et les analyses de situation. Tout en se félicitant des progrès réalisés dans le programme d'immunisation universelle, on a estimé qu'il fallait aussi s'attaquer aux vastes problèmes de la nutrition maternelle et infantile. Le tableau établi pour suivre le programme d'immunisation universelle dans la région s'est avéré utile, et le Comité s'est demandé si les objectifs fixés pour certains pays n'étaient pas trop ambitieux. Il a souligné une nouvelle fois la nécessité d'espacer les naissances dans les pays connaissant une forte croissance démographique.

Projets "notés"

143. Le Comité a recommandé qu'à l'avenir, les demandes adressées au Conseil en vue de "noter" des projets à financer à l'aide de contributions à des fins spéciales indiquent de quelle manière ces projets sont liés aux programmes des pays considérés.

Projets interrégionaux

144. Le Comité du programme a pris note du rapport sur l'utilisation des fonds destinés à des activités de portée mondiale (E/ICEF/1986/CRP.5 et Corr.1) et des propositions interrégionales visant à reconstituer les fonds spéciaux destinés à alimenter la réserve pour la réduction du taux de mortalité infantile (E/ICEF/1986/P/L.27).

Evaluation

145. De nombreuses délégations ont noté la nécessité d'évaluer, non seulement l'efficacité mais aussi, chaque fois que possible, l'effet des programmes et des projets et l'utilité de l'évaluation. Le Comité a noté en outre qu'en 1984 le FISE avait de fait donné suite aux conclusions du Conseil touchant l'examen de l'évaluation (création de systèmes et mise en place de systèmes de suivi, intensification et plus grande utilisation des évaluations, évaluations menées conjointement avec les donateurs, formation assurée dans le cadre de réunions de travail et à l'aide d'un manuel des opérations sur le terrain, etc.). On a estimé toutefois qu'il faudrait à l'avenir rendre compte de façon plus complète des travaux d'évaluation, notamment dresser une liste des évaluations faites, en indiquant l'utilisation chaque fois que possible, dans le rapport du Directeur général, en donnant en appendice la liste des évaluations effectuées au cours de l'année (voir plus haut par. 34 à 37 et 48 à 54).

146. La recommandation du Comité du programme, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/2.

Plan à moyen terme : objectifs et priorités du programme

147. Lors du débat général et lors des séances du Comité du programme, des observations ont été faites sur le plan à moyen terme pour la période 1985-1989 (E/ICEF/1986/3) (voir les paragraphes 80 à 88 ci-dessus).

148. De nombreuses délégations ont appuyé les idées maîtresses du programme formulé dans le plan à moyen terme et ont estimé que la réduction de la mortalité infantile et postinfantile devait rester l'objectif essentiel du programme pendant cette période. Un grand nombre de délégations ont pensé qu'il fallait accorder autant d'importance au développement de l'enfant qu'à sa survie et que la réduction de la mortalité infantile et postinfantile devait se faire dans le cadre d'un renforcement des services de base.

149. Les éléments suivants ont été considérés comme essentiels pour mener à bien le programme d'immunisation universelle des enfants d'ici 1990 :

a) Organiser des campagnes tout en mettant en place l'infrastructure nécessaire au maintien des acquis;

b) Accroître la coordination entre donateurs pour améliorer les activités de collecte de fonds, fournir l'appui nécessaire au programme, informer le public et faire rapport régulièrement sur la question;

c) Veiller à la formation des cadres et tenir compte des dépenses de fonctionnement.

Etant donné les objectifs à atteindre, le Comité a jugé nécessaire d'établir un équilibre entre les programmes. On a reconnu toutefois que les dépenses consacrées au programme d'immunisation universelle des enfants et de thérapie de réhydratation par voie buccale augmenteraient sans doute au cours des trois ou quatre prochaines années en raison des efforts spéciaux qui étaient nécessaires ainsi que de l'appui spécial fourni par certains organismes donateurs.

150. Plusieurs délégations ont estimé que le FISE devait jouer un rôle plus actif, avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et ses autres partenaires, dans l'espacement des naissances du point de vue de la santé maternelle et infantile, étant donné le taux élevé d'accroissement de la population dans de nombreux pays en développement. Une délégation a estimé toutefois qu'il ne fallait pas accorder la priorité au facteur démographique car il y avait d'autres organismes qui étaient spécialement chargés de s'occuper de cette question.

151. L'importance de la nutrition, y compris de la nutrition maternelle, a été soulignée tout particulièrement dans le contexte de la sécurité alimentaire des ménages et de la répartition des aliments entre les membres de la famille. L'importance du rôle de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ainsi que de l'éducation a été réaffirmée. On a souligné aussi l'importance générale des femmes dans le développement, et notamment la nécessité d'évaluer et de développer le rôle des femmes dans tous les programmes du FISE.

152. La recommandation du Comité du programme, telle qu'adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/3.

Rôle des femmes dans le développement

153. Comme indiqué plus haut aux paragraphes 5 et 107, il a été convenu d'examiner les activités du FISE concernant le rôle de la femme dans le développement au sein du Comité du programme. Les interventions faites au cours du débat général sont également citées ici.

154. Le Conseil d'administration a demandé que la question du rôle important que jouent les femmes dans le développement soit inscrite régulièrement à l'ordre du jour du Comité du programme. Une déclaration en ce sens avait été faite à la session du Conseil d'administration de l'année précédente et appuyée par la plupart des membres du Conseil. Il a aussi été estimé que le rapport du Directeur général avait été trop succinct sur cette question importante. Aucune stratégie en faveur des femmes n'avait été présentée cette année au Conseil d'administration.

155. Certaines délégations ont noté avec surprise que les documents présentés à la session en cours ne réservaient pas une plus grande place à la question des femmes. Il ressortait du document consacré aux programmes régionaux concernant la participation des femmes au développement que ces programmes étaient d'une portée limitée et ne répondaient pas à la stratégie préconisée l'année précédente à propos de cette question. Les fonctionnaires du FISE chargés de la planification des programmes devraient avoir cette étude à l'esprit (voir plus haut, par. 48 à 85).

156. Des renseignements plus détaillés ont été demandés sur la stratégie administrative qu'il faudrait adopter pour exécuter des activités concernant le rôle des femmes dans le développement, la formation de personnel et le contrôle des résultats des activités pertinentes du FISE. D'autres délégations ont exprimé leur appréciation pour le rôle déterminant des femmes qui assuraient l'alimentation de leur famille et le bien-être des enfants. Il a été proposé d'instituer un fonds autorenouvelable pour les femmes.

157. On a noté que des mères en bonne santé ayant des enfants sains auraient éventuellement des familles moins nombreuses. Il ne suffisait pas d'assurer la survie des enfants. Il fallait aussi créer des conditions favorables à leur développement, et, à cet égard, les programmes de développement à long terme en faveur des femmes et des enfants devaient rester une priorité du FISE. Le FISE avait raison de ne pas limiter ses préoccupations concernant les femmes à la seule relation entre la mère et l'enfant, mais de se soucier aussi du rôle économique des femmes. Il fallait assurer la participation effective des femmes à tous les projets de développement, en particulier ceux qui avaient trait au développement de la production vivrière et de l'autosuffisance alimentaire. La reconnaissance accrue du rôle des femmes dans le développement devait conduire à des projets spécifiques. L'importance des garderies d'enfants et de l'allaitement naturel a également été soulignée.

158. Toutefois, pour ce qui était des demandes d'extension du mandat du FISE aux problèmes des femmes, certaines délégations ont tenu à réaffirmer qu'elles estimaient que le FISE ne devrait s'occuper que des enfants et ne s'intéresser aux activités en faveur des femmes que dans la mesure où elles étaient directement liées aux enfants. L'exécution des activités se rapportant principalement à la condition de la femme devrait être appuyée par d'autres organismes des Nations Unies. L'action menée en faveur des femmes ne devait pas être un nouveau domaine d'action mais plutôt venir s'ajouter à la gamme de programmes existante.

159. La sensibilisation accrue aux problèmes de la femme devait se traduire par des programmes concrets. Le FISE devrait appuyer plus de projets rémunérateurs, qui aideraient les femmes à devenir plus autonomes. On a regretté qu'en dépit des besoins croissants d'appui supplémentaire dans ce domaine, les dépenses concernant les programmes en faveur des femmes aient diminué ces dernières années (voir plus haut, par. 57).

160. Comme le FISE ne pouvait être tenu pour seul responsable du bien-être des femmes et des enfants, les délégations l'ont encouragé à coopérer plus pleinement avec l'OMS et le FNUAP. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction des résultats obtenus par le FISE dans le domaine du rôle des femmes dans le développement, s'agissant en particulier des activités rémunératrices et de l'éducation. Il était toutefois possible d'augmenter le revenu des femmes et leur participation au développement socio-économique des pays. Plusieurs délégations ont noté que les femmes africaines avaient un rôle déterminant à jouer dans le renversement des tendances économiques et que les ajustements économiques devaient être accompagnés de mesures visant à protéger les groupes vulnérables.

161. Le Comité a également noté combien il importait de donner suite aux recommandations relatives aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, adoptées à la Conférence mondiale chargée d'examiner les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et demandé que le rapport du Directeur général pour 1987 fasse état des mesures prises par le FISE pour appliquer les recommandations de la Conférence. Le Comité a demandé qu'un rapport décrivant la stratégie que suivra le Fonds pour donner suite aux conclusions du Conseil relatives à la réponse du FISE aux préoccupations des femmes, adoptée en 1985 (E/ICEF/1985/CRP.37/Rev.2) et proposant des objectifs vérifiables et un calendrier d'exécution, soit présenté au Conseil à sa session de 1987.

162. La recommandation du Comité du programme, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/4.

Documentation relative au programme

163. Le Comité a souligné la nécessité de faire de nouveaux progrès en ce qui concerne la ventilation et le regroupement des montants budgétaires provenant de diverses sources, les rapports entre les dépenses d'administration, les besoins en personnel et les programmes réalisés, l'inclusion du résultat des évaluations, la nécessité d'utiliser davantage les tableaux, la coopération avec les autres donateurs, etc. Il a convenu que toutes ces questions feraient l'objet de propositions précises du Groupe de travail chargé d'examiner les travaux et procédures futurs du Conseil d'administration pour aider le Secrétariat à établir les documents du Conseil pour sa session de 1987 (voir par. 48 à 54 ci-dessus).

164. La recommandation du Comité du programme, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/5.

IV. QUESTIONS EXAMINEES PAR LE COMITE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Rapport financier pour 1984

165. Le Comité a procédé à l'examen et a pris acte des observations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport financier du FISE pour 1984, ainsi que des commentaires faits par le Directeur général en réponse à ces observations et des mesures prises pour y donner suite (E/ICEF/1986/AB/L.4).

Rapport financier pour 1985

166. Plusieurs délégations ont demandé que les informations figurant dans le rapport financier soient développées. On a par exemple demandé la ventilation des dépenses par pays et par source de financement. Le secrétariat a répondu que ces informations étaient disponibles à tout moment. Plusieurs délégations ont également demandé que les rapports soient présentés de façon plus accessible pour faciliter l'analyse de la gestion financière. Le secrétariat a indiqué qu'il passerait en revue la présentation des rapports en temps voulu pour la session du Conseil de 1987 (voir par. 48 à 54 ci-dessus).

167. Une délégation a demandé une ventilation détaillée de toutes les dépenses de personnel comprises dans les dépenses de 1985, qui s'élevaient à 390 millions de dollars. Le secrétariat a répondu que le montant total des dépenses de personnel se chiffrait à 110 millions de dollars, soit 35 millions de dollars pour le personnel engagé par le FISE au titre de projets, 44 millions de dollars pour le personnel d'appui au programme et 31 millions de dollars au titre des services d'administration.

168. Plusieurs délégations ont noté les mouvements de l'actif et du passif du FISE, et en particulier la diminution des liquidités. Le secrétariat a fait valoir que cette diminution était principalement imputable à une réduction des liquidités correspondant à des fonds supplémentaires du fait que les donateurs versaient généralement leur contribution davantage en fonction de l'exécution des projets.

169. Une délégation a relevé qu'il y avait un écart considérable entre la perte enregistrée en 1984 et le gain enregistré en 1985 sur l'évaluation de l'actif. Le fait que le gain avait été relativement faible en 1985 (moins de 1 million de dollars) résultait des fluctuations spectaculaires qu'avait subies la valeur du dollar des Etats-Unis durant l'année.

170. Le Comité a procédé à l'examen et a pris acte du rapport et des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 (E/ICEF/1986/AB/L.7) (voir par. 56 à 59 ci-dessus).

Plan financier pour 1986-1989

171. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le rapport entre la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires. Le secrétariat a fait valoir que, si l'on excluait du calcul les contributions aux programmes d'urgence, les fonds supplémentaires se maintiendraient à 25 p. 100 environ de l'ensemble des recettes du FISE durant la période 1986-1989.

172. Certaines délégations ont noté avec inquiétude la faible marge qui était prévue entre les recettes et les dépenses et l'éventualité qu'un plan d'intervention se révèle nécessaire si les recettes projetées ne se matérialisaient pas.

173. Le secrétariat comprenait l'inquiétude des membres du Comité mais il a indiqué qu'à l'heure actuelle, le FISE était convaincu que les projections de recettes pour 1986 seraient atteintes, en particulier en ce qui concernait la masse commune des ressources. Si le FISE enregistrerait des écarts notables par rapport aux projections, le système de contrôle financier du Fonds permettrait de donner l'alerte rapidement et de prendre les mesures correctives nécessaires. Du fait que le plan financier était un plan continu, il était possible d'ajuster le montant des dépenses futures si les projections de recettes pour 1987 à 1989, qui étaient modestes, ne se matérialisaient pas.

174. Plusieurs délégations se sont intéressées au montant des dépenses prévues dans le plan pour le programme de vaccination universelle. On a fait observer que tous les fonds destinés à ce programme ne seraient pas acheminés par le FISE. En ce qui concernait les projets notés, des dépenses moyennes de 30 millions de dollars par an étaient prévues dans le plan.

175. Plusieurs délégations ont fait des observations sur la diminution des liquidités. Une délégation a noté que, pour répondre à ces préoccupations, le FISE pourrait être appelé à envisager de constituer une réserve de liquidités réglementaire.

176. Le montant des liquidités au titre de la masse commune des ressources a été révisé en hausse dans le plan financier pour 1986 de manière à constituer dès que possible des liquidités au titre de la masse commune des ressources équivalant aux dépenses d'un mois conformément aux prescriptions énoncées par le Conseil à sa session de 1979. Une fois cet objectif atteint, le FISE devrait, outre sa politique actuelle en matière de liquidités, disposer d'un fonds de stabilisation supplémentaire pour faire face à des conditions défavorables. Le secrétariat estimait que, lorsque ce niveau de liquidités aurait été atteint, il n'y aurait pas lieu d'établir une réserve de liquidités réglementaire. Répondant à la question d'une délégation, le secrétariat a indiqué qu'il étudierait la question de la création d'une réserve de liquidités réglementaire et qu'il ferait rapport au Conseil à sa session ordinaire de 1987 (voir par. 87 et 88 ci-dessus).

177. La recommandation du Comité de l'administration et des finances, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/6.

Reformulation des résolutions relatives au budget

178. Le Comité a examiné les documents suivants :

a) Reformulation des résolutions relatives au budget de 1986-1987 (E/ICEF/1986/AB/L.1) ;

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la reformulation des résolutions relatives au budget de 1986-1987 (E/ICEF/1986/AB/L.2).

179. Le débat concernant la reformulation de résolutions relatives au budget de 1986-1987 a été très positif. Les délégations ont été en général satisfaites de la nouvelle présentation des prévisions de dépenses, qui va dans le sens des efforts que fait le FISE pour faciliter la lecture de tous les rapports et documents.

180. La recommandation du Comité de l'administration et des finances, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/7.

Règlement financier et règles de gestion financière

181. Les délégations ont approuvé en général les recommandations faites par le Directeur général dans le document E/ICEF/1986/AB/L.10. Certains délégués ont estimé que le règlement financier du FISE devait prendre en considération les règlements juridiques des pays où le Fonds opère.

182. D'autres délégations ont suggéré que le FISE envisage d'utiliser comme modèle général le règlement financier récemment adopté par le PNUD. D'autres encore ont fait observer que le PNUD et le FISE étaient organisés et opéraient différemment et ont souligné que le projet de règlement financier et de règles de gestion financière du FISE devait refléter le caractère unique du Fonds et de ses besoins.

183. Après avoir consulté le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, le secrétariat a indiqué que le FISE ne coopère à des programmes dans les pays qu'avec l'accord du gouvernement intéressé. Un accord de base est ainsi établi entre le FISE et le gouvernement en question. Dans l'exercice de ses activités, le FISE tient compte des lois et règlements locaux. Toutefois, ces lois et règlements locaux ne peuvent pas être pris en compte dans le règlement financier du FISE, qui est destiné à l'usage interne de l'organisation et doit être appliqué uniformément dans le monde entier.

184. Le secrétariat a indiqué que la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en 1985 et approuvée par le Conseil, avait précisément pour objectif l'élaboration d'un règlement financier et d'un ensemble de règles de gestion financière qui répondent aux besoins particuliers du FISE. Le secrétariat du FISE veillera à ce que ce règlement financier soit, dans toute la mesure du possible, conforme aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'ONU et tienne compte également de l'expérience récente du PNUD.

185. La recommandation du Comité de l'administration et des finances, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/8.

Fonds supplémentaires

186. Les délégations ont examiné le rapport sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/1986/L.2), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/1986/AB/L.13) et le document de séance "Renseignements statistiques sur les fonds supplémentaires destinés aux projets 'notés', 1982-1984" (E/ICEF/1986/CRP.9).

187. Un certain nombre de délégations ont souligné que la question des fonds supplémentaires concernait tant les problèmes administratifs que les problèmes de programmes. Dans le contexte de l'administration et des finances, elle avait des incidences sur la collecte de fonds, les effectifs du personnel, les frais généraux, les rapports à fournir à l'intention des donateurs et les conditions posées par ceux-ci. Dans le contexte des programmes, elle se rattachait à la question de la planification des programmes et de l'intégration de ces fonds avec d'autres activités et éléments de programme dont le programme du pays, en harmonie avec les priorités du FISE.

188. Le secrétariat a réitéré :

a) Que le principe fondamental, appuyé par le Conseil d'administration, est que les fonds supplémentaires servent à appuyer, à compléter et élargir les services d'appui aux programmes que le FISE fournit à un pays par imputation sur la masse commune des ressources. Une fois l'accord réalisé entre le FISE et un pays donné sur la coopération aux programmes, il appartient aux deux partenaires de décider quelle portion du programme d'ensemble du pays sera financée par imputation sur la masse commune des ressources et pour quelle portion il convient de chercher

des fonds supplémentaires. Cette démarche a pour objet que tous les programmes appuyés par le FISE, quelle que soit leur source de financement, puissent bénéficier d'une planification de même qualité;

b) Les objectifs de survie et de développement de l'enfant faisant l'objet de priorités d'engagements de plus en plus fermes de la part des gouvernements, il sera désormais non seulement possible mais normal d'adhérer strictement au principe qui veut que le programme du pays, appuyé à la fois par des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires soit un, homogène et cohérent;

c) Le FISE étudiera au cours de l'année qui vient la possibilité d'un mécanisme permettant expressément de combiner plus logiquement la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires pour calculer ce qui serait une sorte de plafond pour les programmes de pays et présentera, s'il le juge possible, des propositions dans ce sens au Conseil d'administration l'année prochaine pour suite à donner.

189. En réponse à certaines observations, le secrétariat a confirmé à nouveau la politique du FISE : la masse commune des ressources doit demeurer l'"essentiel" des revenus du FISE et il ne devrait être accepté de fonds supplémentaires de la part de gouvernements que si ceux-ci ont déjà généreusement contribué à la masse commune des ressources. Le secrétariat a également indiqué qu'il lui serait possible de régulariser de façon satisfaisante la proportion de fonds supplémentaires par rapport à la masse commune des ressources grâce à la procédure des "décisions de noter" et l'examen annuel par le Conseil d'administration des projections de fonds supplémentaires inscrites au plan à moyen terme. Les nouvelles procédures actuellement à l'étude et succinctement exposées dans le plan à moyen terme, telles que la fixation d'objectifs de financement ou aussi de plafonds par pays constitueraient des moyens supplémentaires de contrôle interne.

190. Répondant aux préoccupations exprimées par plusieurs délégations, le secrétariat a confirmé que le FISE rejetait les conditions d'ordre négatif. C'est ainsi que, si un donateur insiste pour que sa contribution soit liée à des achats à effectuer dans le pays du donateur, cette contribution n'est pas acceptée en tant que contribution au FISE mais ne peut l'être que comme un don en nature au gouvernement bénéficiaire et moyennant l'accord de celui-ci. Certaines conditions en revanche peuvent avoir un effet positif, dans le cas par exemple où un gouvernement donateur stipule que tous les efforts possibles soient faits pour faire les achats de fournitures dans le pays bénéficiaire.

191. En ce qui concerne la distinction entre fonds d'urgence et fonds supplémentaires, le secrétariat a précisé que le Directeur général est autorisé par le Conseil d'administration à lancer sans autorisation supplémentaire des appels aux fins d'opérations d'urgence et que le Conseil d'administration lui-même a décidé en 1976 que les fonds destinés aux secours d'urgence relevaient d'une autre catégorie que les fonds supplémentaires. Les projets "notés" sont planifiés, proposés et amorcés dans le cadre du même plan de développement national qui régit l'allocation de fonds aux programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources.

192. Les situations d'urgence nécessitent des interventions exceptionnelles qui ne sont pas planifiées et comportent en général des efforts de relèvement. Il est difficile d'établir une distinction nette entre les secours en cas d'urgence et les interventions axées davantage sur le développement. De l'avis du secrétariat, s'il

s'agit de mettre en train les efforts de relèvement à long terme, on peut chercher à les financer soit à l'aide de fonds supplémentaires, soit, avec l'accord du gouvernement intéressé, en les inscrivant au programme ordinaire du pays.

193. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur les intérêts produits par les soldes en espèces de fonds supplémentaires que pouvait détenir le FISE et sur la proportion de la réserve de liquidités du FISE que représentaient ces soldes ainsi que sur leur stabilité.

194. Le secrétariat a indiqué qu'à plusieurs reprises le FISE avait négocié avec les donateurs de fonds supplémentaires des modalités de paiement selon lesquelles les fonds supplémentaires seraient versés au FISE en fonction des prévisions d'engagements, au moment où lesdits engagements devraient être pris par le FISE. En pareil cas, par conséquent, le problème des intérêts est réduit au minimum au point parfois de disparaître. Il n'en demeure pas moins qu'un certain montant de fonds supplémentaires est toujours temporairement à la disposition du FISE en raison du décalage inévitable entre le moment où les engagements sont pris et celui où les décaissements s'effectuent et du fait que les projets notés doivent être financés au moins en partie avant que l'exécution n'en puisse commencer.

195. Au cours des débats consacrés à la question des frais généraux, un certain nombre de délégations ont appuyé les propositions du Directeur général présentées dans les documents dont le Conseil était saisi. D'autres délégations ont déclaré préférer une manière plus simple et plus pragmatique de procéder, qui éviterait des complications inutiles. Quelques délégations ont suggéré d'attendre pour trancher cette question un nouvel examen de l'ensemble du problème des fonds supplémentaires (voir par. 63 ci-dessus).

196. La recommandation du Comité de l'administration et des finances, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/9. Le secrétariat a en outre indiqué que les effets des modalités recommandées seraient évalués par le Conseil d'administration et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lors de l'examen du projet de budget pour 1988-1989.

Dotation en effectifs du FISE

197. Au cours du débat sur le rapport intitulé "Dotation en effectifs et gestion des ressources humaines du FISE" (E/ICEF/1986/AB/L.8), un grand nombre de suggestions utiles ont été faites touchant les moyens d'améliorer la qualité des informations sur les effectifs qui seront fournies aux futures sessions du Conseil d'administration.

198. Plusieurs délégations ont posé des questions concernant le recrutement. Le secrétariat a répondu que le FISE n'utilisait pas un système strict de contingentement selon la nationalité mais que le niveau des contributions des gouvernements au budget du FISE était un élément majeur; de plus, préférence était donnée aux pays sous-représentés. Le FISE s'efforçait toujours de choisir, pour chaque poste à pourvoir, la personne la plus qualifiée et il disposait pour ce faire de méthodes de sélection qui étaient très au point. Pour toutes les nominations, le Directeur général se conformait aux directives et procédures en vigueur. Chaque fois que cela était possible, les postes vacants étaient pourvus par voie de recrutement interne.

199. Une délégation a demandé des précisions touchant les surnuméraires, les fonctionnaires occupant des postes supprimés et les fonctionnaires en situation de transit. Le secrétariat a fait savoir au Conseil d'administration que toutes ces désignations correspondaient en fait à une même situation; il a indiqué qu'une définition et des directives concernant ces "fonctionnaires en instance de réaffectation" figureraient dans le projet de budget du prochain exercice.

200. Plusieurs délégations ont demandé des renseignements supplémentaires sur l'augmentation du nombre des agents engagés au titre des projets. Le secrétariat a répondu qu'au cours des deux dernières années le nombre total de ces agents avait augmenté d'environ 26 p. 100. Cela était essentiellement imputable à la création de 50 postes d'urgence en Afrique pour aider à faire face à la crise, à la conversion de postes dans les secteurs des communications (appui aux projets), de l'eau et de l'assainissement et de postes affectés aux sous-bureaux de district avec l'accord du Conseil d'administration. En outre, le Comité a été informé que la majorité de ces postes étaient financés sur la masse commune des ressources.

201. Deux délégations ont soulevé la question des administrateurs recrutés sur le plan international au titre de projets et travaillant au siège du FISE. Il s'agissait là uniquement de postes d'appui à l'exécution des programmes. Le Directeur général a personnellement assuré les délégations que le FISE veillerait en tout temps à limiter le plus possible le nombre d'administrateurs engagés au titre de projets et travaillant au siège. Cette question continuerait d'être suivie par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et portée à l'attention du Conseil d'administration lors de l'établissement du budget.

202. De nombreux représentants ont soulevé la question des consultants employés par le FISE. Le secrétariat a fait observer que les consultants, au FISE, étaient en moyenne recrutés pour moins de trois mois. Dans la plupart des cas, recruter des consultants était la façon la plus économique de s'assurer pour peu de temps certaines connaissances spécialisées. Le secrétariat avait toutefois pris bonne note des mises en garde du Comité à cet égard et avait même réduit d'environ 40 p. 100 les allocations de fonds pour consultants.

203. De nombreuses délégations ont noté que le Directeur général avait le pouvoir d'effectuer des reclassements et des transferts de postes pendant un exercice biennal et ont demandé que ce pouvoir soit exercé avec modération. Le secrétariat a précisé qu'il prenait grand soin de s'en tenir à la pyramide des postes approuvés par le Conseil d'administration. D'ailleurs, les reclassements s'étaient traduits par une baisse du niveau moyen de classement des postes permanents d'administrateurs recrutés sur le plan international. Cette façon de faire avait donné au FISE la souplesse voulue pour répondre promptement à l'évolution des priorités et avait permis de se concentrer sur les responsabilités du poste plutôt que sur le niveau et la classe de son occupant (voir par. 64 à 67 ci-dessus).

UNICEF House : dépenses d'installation non renouvelables

204. Le Comité a examiné les recommandations présentées par le Directeur général concernant le financement des dépenses d'installation non renouvelables pour UNICEF House (E/ICEF/1986/L.1), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question (E/ICEF/1986/AB/L.3) et la note du Président du Conseil d'administration (E/ICEF/1986/CRP.10).

205. La majorité des délégations qui sont intervenues dans le débat se sont déclarées satisfaites de l'issue des discussions informelles organisées par le Président du Conseil d'administration pour réduire, compte tenu de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les prévisions de dépenses d'installation non renouvelables relatives à UNICEF House.

206. Le secrétariat a noté que plusieurs délégations tenaient à ce qu'on continue à suivre de près les dépenses, pour assurer des réductions supplémentaires chaque fois qu'il y aurait lieu.

207. Le Comité a pris acte avec gratitude des donations d'objets d'art annoncées par les délégations bulgare, chinoise et indienne; le Comité créé au sein du secrétariat pour leur choisir des emplacements appropriés restera en contact étroit avec ces trois délégations (voir par. 68 ci-dessus).

208. La recommandation du Comité de l'administration et des finances, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/10.

Fonctionnement et efficacité de l'UNIPAC

209. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction l'efficacité et le rendement accrus des opérations d'approvisionnement au cours de la première année qui a suivi le regroupement de ces opérations.

210. Plusieurs délégations ont recommandé d'accroître les achats effectués dans les pays en développement en raison des avantages que présente cette méthode : réduction des délais de livraison, meilleure adéquation des articles aux conditions locales, possibilités de mieux répondre aux besoins et réduction des frais de transport; de plus, elles ont souligné la nécessité de faire en sorte que le plus grand nombre de livraisons possible soit effectué directement des fournisseurs aux programmes sans transiter par l'UNIPAC. Le secrétariat a répondu que les bureaux extérieurs du FISE avaient été autorisés à procéder à des achats sur place et que, de manière générale, il était favorable à ce type d'achats dans tous les cas appropriés ainsi qu'à la livraison de produits fabriqués localement dans des pays en développement à des programmes dans d'autres pays.

211. En règle générale, les livraisons de l'UNIPAC étaient limitées aux articles qui étaient nécessaires pour l'emballage de troussees et de jeux d'articles ou dont l'expédition était habituellement regroupée avec celle de plusieurs autres articles. Tous les articles expédiés en gros qui n'avaient pas besoin d'être regroupés ou emballés dans des jeux étaient envoyés directement par les fournisseurs des pays où ils sont fabriqués.

212. Une délégation a recommandé que l'UNIPAC fournisse les installations nécessaires pour stocker des vaccins afin de réduire au minimum les besoins de stockage dans les pays bénéficiaires qui risquent de ne pas disposer d'installations satisfaisantes à cette fin. Le secrétariat a répondu qu'il n'envisageait pas de stocker des vaccins à l'UNIPAC.

213. Le Comité a procédé à l'examen et a pris acte de l'étude de gestion sur les opérations d'emballage et d'emmagasiner compte tenu du rôle du FISE dans le domaine de l'approvisionnement et sur le centre de fournitures intégré de Copenhague (E/ICEF/1986/AB/L.9) ainsi que de la note du Directeur général à ce sujet (E/ICEF/1986/AB/L.9 et Corr.1).

214. Le Comité a noté en particulier les points suivants de l'étude : réduction du nombre d'articles stockés à l'UNIPAC, nécessité de prévoir à l'avance les besoins en fournitures des programmes afin d'améliorer la gestion des stocks, plusieurs des recommandations tendant à modifier et à améliorer les opérations matérielles et qui sont contenues dans le document E/ICEF/1986/AB/L.9/Add.1.

215. Le Comité a également pris note de ce que, dans ses observations sur la recommandation relative à la souplesse budgétaire, le Directeur général avait mis l'accent sur une meilleure utilisation des possibilités existantes, par exemple révision annuelle du budget, utilisation de personnel spécialement engagé pour faire face au surcroît de travail lié aux fonds supplémentaires et aux achats remboursables.

216. Il était également recommandé dans l'étude que le FISE cesse de faire payer aux utilisateurs le coût des opérations d'entreposage et de stockage. Le FISE estimait toutefois qu'il fallait continuer de faire payer aux utilisateurs non seulement le coût des marchandises mais aussi un montant raisonnable correspondant approximativement aux frais d'entreposage et de stockage, les recettes ainsi obtenues étant créditées au budget.

217. Certaines de ces recommandations avaient déjà été appliquées - en particulier la gamme d'articles en stock a déjà été réduite de 700 articles - d'autres le seraient dès que possible conformément aux observations du Directeur général.

Opération Cartes de vœux

Rapports financiers

218. Comme suite à la recommandation des commissaires aux comptes faite l'année précédente, deux délégations ont estimé que l'opération Cartes de vœux devrait envisager d'adopter un exercice financier allant de janvier à décembre, qui correspondrait à celui du FISE. Le Directeur de l'opération Cartes de vœux a déclaré que cette possibilité serait examinée mais qu'une décision définitive ne pourrait être prise qu'après consultation avec les comités nationaux et autres agents de vente.

219. Le Comité a procédé à l'examen et a pris acte des observations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport financier de l'opération Cartes de vœux pour la campagne 1983-1984, ainsi que des commentaires faits par le Directeur général en réponse à ces observations et des mesures prises pour y donner suite (E/ICEF/1986/AB/L.4).

Opération Cartes de vœux : plan de travail pour 1986 et analyse des résultats

220. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de l'opération Cartes de vœux pour l'"Analyse des résultats obtenus de 1955 à 1984, et pour le développement futur entre 1985 et 1990" (E/ICEF/1986/AB/L.11), ainsi que pour les informations détaillées fournies dans le plan de travail et dans le rapport provisoire pour 1985. Certaines délégations ont déclaré expressément appuyer les six objectifs généraux et le plan d'action en 21 points de l'opération Cartes de vœux. Le Programme interrégional de promotion des ventes qui a pris un départ prometteur a également été favorablement accueilli.

221. Quelques délégations ont estimé que les prévisions de vente de l'opération Cartes de voeux pour 1985-1990 étaient trop optimistes compte tenu des résultats précédemment obtenus. Le Directeur de l'opération Cartes de voeux a expliqué dans sa réponse que les prévisions du plan à moyen terme reposaient sur des analyses par pays qui étaient jugées réalistes. Le taux de croissance prévu pour les années 1986-1990 allait de 2,5 p. 100 à 4 p. 100 par an, l'augmentation totale étant de 17 p. 100. L'accroissement des ventes serait obtenu grâce à des activités supplémentaires entreprises par les comités nationaux et les bureaux extérieurs dans le cadre du Programme interrégional de promotion des ventes.

222. De nombreuses délégations se sont référées au problème de la limitation des dépenses de l'opération Cartes de voeux. Dans sa réponse, le Directeur de l'opération a déclaré que pour la période 1985-1988, les dépenses seraient égales ou inférieures au montant estimatif de 27 millions de dollars approuvé en 1985, avec de très légères augmentations en 1989 et 1990. Il a appelé l'attention sur le programme d'économies à l'échelon mondial de l'opération Cartes de voeux en 1985 qui avait déjà permis de réduire sensiblement les dépenses. Il ne serait épargné aucun effort pour ramener à 25 p. 100 les dépôts de garantie des comités nationaux et les dépenses des bureaux extérieurs. En outre, les postes permanents seraient maintenus aussi longtemps que possible au même niveau qu'en 1984.

223. La plupart des délégations approuvaient l'objectif consistant à réaliser un bénéfice net de 50 p. 100 mais acceptaient toutefois l'objectif de 45,5 p. 100 prévu pour 1990 dans le plan à moyen terme. Quelques délégations ont été d'avis que les objectifs devaient être fixés en ayant à l'esprit la réalité objective et la possibilité de les atteindre. Le Directeur de l'opération Cartes de voeux a rappelé que l'objectif de 50 p. 100 demeurait le but premier de l'opération.

224. Un certain nombre de délégations ont insisté sur l'importance du rôle joué par l'opération Cartes de voeux dans le domaine de la publicité et de la promotion et ont souligné que le profit ne devait pas être le seul objectif de l'opération. Une délégation a proposé que, lorsque l'opération participait à des activités de promotion, le coût de ces activités soit imputé sur d'autres comptes.

225. Quelques délégations ont émis des doutes quant au nouveau mandat de l'opération Cartes de voeux en ce qui concerne les appels de fonds par la poste. Toutefois, les délégations ont généralement approuvé ce mandat mais elles voulaient que l'on sépare nettement les dépenses et les recettes résultant de ces activités de façon à ne pas détourner l'opération de son objectif de 50 p. 100.

226. Quelques délégations ont souligné la nécessité de décentraliser la production, la conception et la commercialisation des cartes de voeux afin de faciliter l'accès de l'opération à des marchés divers et de réduire les coûts au maximum. Le Directeur de l'opération a noté que ce processus était déjà en cours et que le centre de production de Singapour permettrait à l'opération de bénéficier des coûts peu élevés pratiqués dans la région.

227. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le nombre élevé de cartes invendues figurant dans l'inventaire. On a expliqué que l'opération était en train de développer la vente des cartes de voeux des années précédentes et de renforcer leur distribution par les marchés finals. Dans bien des cas, ces cartes étaient vendues dans des pays où les bénéfices sont peu élevés de manière à augmenter la rentabilité.

228. Répondant aux délégations qui avaient demandé que l'on procède à des recherches de marché plus poussées et à des études sur les consommateurs dans les marchés qui ont un potentiel élevé, le Directeur de l'opération Cartes de vœux a expliqué que l'opération faisait de son mieux, en coopération avec les comités nationaux et ses autres partenaires commerciaux, pour que le développement des produits corresponde mieux aux besoins du marché. Il a aussi souligné l'importance de la contribution des comités nationaux à la réalisation de l'objectif de 50 p. 100.

229. Le Comité a procédé à l'examen du plan de travail de l'opération Cartes de vœux du FISE pour la campagne de 1986 (E/ICEF/1986/AB/L.6), qui prévoit notamment la prolongation pour une année supplémentaire du programme interrégional de promotion des ventes, soit jusqu'au 30 avril 1988.

230. Le Comité a procédé à l'examen et a pris acte du rapport financier et des comptes de l'opération Cartes de vœux du FISE et opérations connexes pour la campagne 1984, soit pour l'exercice terminé le 30 avril 1985 (E/ICEF/1986/L.5) (voir par. 69 à 71 ci-dessus).

231. La recommandation du Comité de l'administration et des finances, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil d'administration, figure au chapitre VI, décision 1986/11.

Questions relatives au personnel

232. Conformément à la pratique suivie depuis 1983, la Présidente de l'Association mondiale du personnel du FISE a exposé au Comité les problèmes suivants qui intéressent le personnel du FISE :

a) Renforcement de la communication entre l'administration et le personnel en dehors des réunions officielles entre le Comité directeur de l'Association et la Division du personnel;

b) Satisfaction des besoins économiques du personnel recruté sur le plan local par des enquêtes sur les salaires, l'application des recommandations formulées dans ce domaine et, éventuellement, l'octroi d'une assistance en matière de logement et d'éducation;

c) Réalisation d'une étude sur le statut des administrateurs recrutés sur le plan national, axée notamment sur un niveau de rémunération équitable et l'amélioration des possibilités de carrière;

d) Amélioration des conditions de service du personnel auxiliaire (gardes, portiers, personnel d'entretien, etc.).

233. Ont également été évoquées les préoccupations concernant la sécurité et l'indépendance du personnel travaillant dans des lieux d'affectation comportant de grands risques; l'application des recommandations relatives à l'amélioration de la situation des femmes au FISE et les méthodes propres à conseiller et à former le personnel comme il convient de manière à améliorer les compétences existantes et à éviter d'avoir à rechercher des candidats à l'extérieur.

V. QUESTIONS DIVERSES

Travaux et procédures futurs du Conseil d'administration

234. Entre les sessions de 1985 et de 1986, le Groupe de travail chargé d'examiner les travaux et procédures futurs du Conseil d'administration a tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies quatre séances auxquelles tous les membres du Conseil et les observateurs avaient la possibilité de participer. Le Président du Groupe de travail était Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh), dont la déclaration a été publiée sous la cote E/ICEF/1986/CRP.32.

235. Au cours de ces séances, les délibérations ont été axées sur la recommandation 7 du document E/ICEF/1985/CRP.54 et sur les deux paragraphes suivants, qui décrivaient les tâches prioritaires du Groupe de travail.

236. Pendant le débat général, plusieurs délégations ont fait des observations sur l'importance et l'utilité du Groupe de travail comme moyen d'échanges francs et approfondis avec le secrétariat. Le Groupe de travail était à même d'apporter des éclaircissements, de présenter des recommandations et de proposer des solutions préliminaires aux problèmes en suspens, ce qui permettait d'économiser du temps et de l'énergie.

237. Un certain nombre de délégations ont exprimé le voeu d'appliquer, pendant la session, certains éléments de la recommandation 2 du projet de recommandations que le Président avait fait tenir auparavant aux membres du Groupe de travail. En conséquence, le Groupe de travail a tenu une cinquième séance le 17 avril 1986, afin d'étudier la mise au point définitive d'un projet de décision (E/ICEF/1986/CRP.28) aux termes duquel le Conseil veillerait à ce que le programme de travail du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances soit organisé de manière à permettre des débats approfondis. Le Conseil d'administration a adopté cette décision le 18 avril 1986 (voir chap. VI, décision 1986/1). Certaines des recommandations figurant dans cette résolution ont été appliquées pendant les séances des comités et de nombreuses délégations se sont par la suite déclarées satisfaites de la multiplication des interactions et du caractère plus détendu, plus franc et plus spontané des échanges de vues qui avaient caractérisé les délibérations des comités en 1986.

238. Le 23 avril 1986, le Groupe de travail a tenu une sixième et dernière séance, à laquelle ont participé des membres du Conseil et des fonctionnaires du secrétariat, en particulier les fonctionnaires chargés de la documentation relative aux programmes. Le Groupe de travail a préparé un projet de décision concernant des mesures concrètes visant à répondre à certains des besoins pour lesquels le Groupe avait été créé (E/ICEF/1986/CRP.30); ce projet a été présenté par la suite sous la cote E/ICEF/1986/CRP.43 au Conseil d'administration qui l'a adopté (voir chap. VI, décision 1986/13).

239. Le recours à des consultations officieuses a été considéré comme un élément positif pour l'ouverture d'un dialogue ouvert, constructif et permanent entre les membres du Conseil et le secrétariat. On a estimé qu'étant donné l'ampleur et la complexité croissantes des programmes, il fallait un organe directeur qui soit à la fois réceptif à ce que l'on attendait du FISE et capable de donner à celui-ci les directives générales nécessaires pour qu'il puisse répondre à cette attente et, entre les sessions, mettre en oeuvre les programmes et mesures adoptés par le Conseil.

240. Une délégation a déclaré que le Groupe de travail pourrait se saisir de la question de l'examen préalable des recommandations du Comité du programme dont était saisi le Conseil en séance plénière, et a demandé si le Conseil pouvait adopter maintenant, plutôt que reporter à la session de 1987, la décision tendant à ce que, lors des réunions futures du Comité du programme, le texte des recommandations soit présenté et examiné.

241. Cette proposition a recueilli l'appui de plusieurs membres du Conseil pour qui les décisions adoptées par consensus étaient trop vagues. Il a donc été recommandé qu'avant que les comités adoptent une décision, le texte en soit soumis par écrit et examiné par le comité pertinent. En outre, tout amendement aux recommandations formulées devrait être présenté au comité intéressé pour qu'il puisse être dûment incorporé au libellé. Etant donné que cela accélérerait également les travaux des séances plénières, il a été suggéré d'adopter cette proposition pour la conduite des travaux de la session suivante.

242. Un autre membre du Conseil, qui appuyait cette proposition, a demandé à avoir confirmation que le mandat du Groupe de travail pour l'année suivante était assez large pour englober des points se rapportant à la question et que dans ses recommandations le Groupe de travail avait bien tenu compte du fait que les mesures prises par le Conseil d'administration n'étaient pas toutes fondées sur des décisions antérieures.

243. Le Président a répondu que le mandat du Groupe de travail était précisément celui qui avait été adopté en 1984 et prorogé en 1985 par décision du Conseil d'administration. Quant à la proposition, le Comité de l'administration et des finances avait distribué le texte de ses décisions par écrit et le Comité du programme pouvait adopter la même procédure pour l'adoption de ses recommandations.

Préparation des sessions futures

244. Compte tenu de la manière dont avaient été organisés les travaux de la session de 1986, le Président a exprimé l'avis qu'il faudrait prévoir davantage de temps pour le Comité de l'administration et des finances les années où le budget devait être examiné, et pour le Comité du programme lorsque ce serait les politiques qui seraient examinées. En conséquence, pour la session de 1987, il a été décidé d'allouer cinq ou six séances au Comité de l'administration et des finances et cinq séances au Comité du programme.

245. On a mentionné l'utilité de tenir deux séances du Groupe de travail pendant la session, et il a été dit que le Groupe de travail essaierait de continuer à se réunir ainsi en tenant toujours compte du temps disponible, des effectifs restreints de certaines délégations et du calendrier des séances du Conseil.

246. Plusieurs délégations ont estimé que les politiques devaient être examinées au cours du débat général plutôt qu'en séances plénières spéciales. De plus, il a été proposé que le Comité du programme examine le plan à moyen terme, y compris les politiques relatives aux programmes sur lesquelles le Conseil devait se prononcer, avant d'examiner et d'adopter tel ou tel programme.

247. A sa session ordinaire de 1985, le Conseil avait déjà demandé de prévoir pour la session de 1987 un examen des cinq premières années de la révolution pour la survie et le développement de l'enfant. Compte tenu de la discussion, à la session de 1986, sur la nécessité d'établir un équilibre dans la mise en oeuvre des priorités du FISE et de la décision de procéder à la session de 1987 à un examen de

la stratégie pour la survie et le développement de l'enfant, le Directeur général a été prié de présenter à la session de 1987 du Conseil deux rapports distincts sur la question, contenant des propositions pour les orientations futures (E/ICEF/1986/CRP.40) (voir chap. VI, décision 1986/14).

248. Le Conseil d'administration a demandé en outre que les documents ci-après soient préparés pour sa session ordinaire de 1987 :

a) Un rapport sur la stratégie du FISE en matière de communications, notamment de l'éducation concernant le développement, dans les pays industrialisés (E/ICEF/1986/CRP.41) (voir chap. VI, décision 1986/15);

b) Un rapport sur les dépenses d'installation non renouvelables pour UNICEF House (E/ICEF/1986/CRP.39) (voir chap. VI, décision 1986/10);

c) Un rapport présentant en détail la stratégie adoptée par le FISE pour répondre aux besoins des femmes, et proposant des objectifs vérifiables et un calendrier d'exécution;

d) Une étude de la question d'une réserve statutaire de liquidités;

e) Un rapport d'ensemble sur la dotation en effectifs, qui serait présenté tous les deux ans en même temps que le budget;

f) Un rapport sur les incidences et l'efficacité des aides non alimentaires dans les pays touchés par la sécheresse;

g) Un rapport de l'opération Cartes de vœux sur les mesures prises dans tous les pays en vue d'améliorer la rentabilité sur les plans national et mondial, en gardant à l'esprit qu'il est souhaitable d'atteindre un objectif de 50 p. 100;

h) Des rapports sur tous les aspects de la relation entre les programmes d'urgence, les projets "notés" et les programmes ordinaires de pays.

249. Il a également été demandé d'établir, si possible pour la session ordinaire de 1987, un rapport sur le mécanisme permettant expressément de combiner plus logiquement la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires pour calculer ce qui serait une sorte de plafond pour les programmes de pays. Une délégation a également demandé qu'une entreprise de consultants extérieurs établisse, pour la session ordinaire de 1988, une autre étude sur l'opération Cartes de vœux et son objectif de 50 p. 100.

250. La prochaine session ordinaire du Conseil d'administration, qui se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, était prévue à titre provisoire pour la période du 20 avril au 1er mai 1987, sous réserve de la décision que prendront le Comité des conférences et l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. Il a été signalé que le 20 avril 1987 serait un jour férié dans certains pays et que certaines délégations pourraient éprouver quelques difficultés à organiser leur voyage. Il a été demandé qu'il en soit tenu compte au moment de fixer la date de la session.

Etude de la documentation

251. Le Conseil d'administration a pris note de la résolution 38/32 E de l'Assemblée générale sur la limitation de la documentation de ses organes subsidiaires, résolution dont il serait tenu compte dans l'étude sur la

documentation que préparait le FISE. Il a été signalé d'autre part que le Groupe de travail avait déjà étudié à fond la documentation relative aux programmes (voir par. 238).

252. En ce qui concerne la diffusion des projets de décision le dernier jour des délibérations du Conseil, il a été noté que, contrairement à la règle, les décisions n'avaient pas été traduites dans toutes les langues de travail de l'ONU et qu'en conséquence elles n'auraient pas dû être examinées. En outre, de nombreuses délégations ont constaté avec préoccupation que, les projets de décision ayant été distribués à la dernière minute, elles n'avaient pas eu suffisamment de temps pour les étudier. Elles ont insisté pour qu'à l'avenir les décisions soient moins nombreuses et que les projets de décision ne soient pas présentés pour adoption avant que les membres du Conseil aient eu le temps de se consulter et d'y apporter des amendements.

Célébration du quarantième anniversaire du FISE

253. Les délégations ont félicité le FISE pour le travail accompli en 40 ans d'activité. Ce quarantième anniversaire permettait de constater combien le FISE s'est transformé, puisqu'après avoir été une institution humanitaire chargée d'apporter des secours d'urgence aux enfants de l'Europe déchirée par la guerre, il était devenu une organisation mondiale dont la vocation était d'assurer la survie et la croissance des enfants dans les pays en développement. Il n'était pas sans importance que le quarantième anniversaire du FISE coïncide avec l'Année internationale de la paix.

254. Cet anniversaire était pour le FISE l'occasion d'étudier comment accroître encore les ressources dont il disposait et d'améliorer leur utilisation dans les pays en développement. Le moment n'était pas seulement venu de dresser le bilan des activités passées mais aussi de rechercher les moyens de les étendre.

255. Se référant spécifiquement à la Déclaration adoptée à l'occasion du quarantième anniversaire du FISE (E/ICEF/1986/CRP.38) (voir chap. VI, décision 1986/16), une délégation a tenu à bien marquer que cette décision ne reflétait pas pleinement les points de vue exprimés par un certain nombre de membres du Conseil puisque le projet de déclaration avait été adopté avant que les délégations n'aient eu le temps d'en examiner le texte dans son intégralité.

Autres décisions

256. Le Conseil a aussi adopté des décisions portant sur les points suivants : la réunion commune du Conseil d'administration du FISE, du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE et des comités nationaux pour le FISE (E/ICEF/1986/CRP.29/Rev.1) (voir chap. VI, décision 1986/17), la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation critique en Afrique (E/ICEF/1986/CRP.35) (voir chap. VI, décision 1986/18), les priorités du FISE en Amérique latine (E/ICEF/1986/CRP.34) (voir chap. VI, décision 1986/19), les activités opérationnelles pour le développement (E/ICEF/1986/CRP.36) (voir chap. VI, décision 1986/20) et le projet de convention relative aux droits de l'enfant (E/ICEF/1986/CRP.37) (voir chap. VI, décision 1986/21). Comme le temps manquait, il a été décidé de reporter à la session ordinaire de 1987 l'examen du projet de décision sur l'attribution de distinctions honorifiques par le FISE (E/ICEF/1986/CRP.8).

VI. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A SA SESSION DE 1986

1986/1. Groupe de travail sur les travaux et procédures futurs
du Conseil d'administration

Le 18 avril 1986, sur la recommandation du Groupe de travail sur les travaux et procédures futurs du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a décidé de veiller à ce que, à la session en cours, le programme de travail de ses comités soit organisé de manière à permettre des débats approfondis en prenant les mesures suivantes :

- a) Utiliser le temps de la manière la plus rationnelle, grâce à des interventions concises et concrètes et grâce à une ponctualité rigoureuse;
- b) Permettre au maximum les interactions, échanges de vues et questions et réponses à mesure que les problèmes se posent, sans se laisser confiner par une liste des orateurs formelle;
- c) Utiliser l'option des consultations officieuses;
- d) Consulter les membres compétents du secrétariat si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, à titre officieux, pendant la session;
- e) Prolonger les réunions des comités si nécessaire, autant que faire se peut.

1986/2. Coopération au titre des programmes

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité du programme (E/ICEF/1986/P/L.30) :

- a) A approuvé les recommandations du Directeur général touchant la coopération au titre des programmes, récapitulées dans le document E/ICEF/1986/P/L.1, le montant total des nouveaux engagements proposés au titre de cette coopération et de la reconstitution du Fonds de réserve pour les secours d'urgence à imputer sur la masse commune des ressources s'élevant à 84 517 160 dollars. De plus, le Conseil a "noté" les programmes qui seraient financés par des contributions à des fins spéciales; ces programmes, qui représentent un montant de 285 749 000 dollars, sont récapitulés dans les documents E/ICEF/1986/P/L.1 et E/ICEF/1986/P/L.27; les dépenses seraient échelonnées dans le cadre des dépenses approuvées au titre du plan à moyen terme tel qu'il a été modifié;
- b) A approuvé l'appel lancé par le Directeur général pour mobiliser une aide d'urgence de 102 millions de dollars pour 16 pays d'Afrique; à l'avenir, toutes les données concernant des appels d'urgence seraient soumises au Conseil, pour examen, en inscrivant un point approprié à son ordre du jour;
- c) A appuyé également la recommandation du Directeur général (E/ICEF/1986/P/L.28) d'approuver un engagement de 10 937 dollars destiné à couvrir les dépassements de crédit de deux projets régionaux. On trouve également dans ce document le détail des annulations et des économies, qui s'élèvent à 102 677 dollars.

1986/3. Plan à moyen terme : objectifs et priorités

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité du programme (E/ICEF/1986/P/L.30), qui a également recommandé au Conseil d'approuver les objectifs et priorités du programme du FISE, conformément au point 1 du paragraphe 142, et tels qu'ils sont décrits ailleurs dans le plan à moyen terme (E/ICEF/1986/3), a réaffirmé son approbation des priorités de la stratégie pour la survie et le développement des enfants ainsi que leur mise en oeuvre dans le cadre de la stratégie des soins de santé primaires et des services de base. Tout en reconnaissant que les priorités des programmes des pays doivent être fixées en fonction de la situation et des besoins particuliers des pays intéressés, le Conseil a également approuvé les idées maîtresses du programme, exposées aux paragraphes 15 à 35 du plan à moyen terme tel qu'il a été modifié, la survie, le développement et la protection de l'enfant étant envisagés dans une perspective très large. Le Conseil a souligné l'importance des services d'appui au programme ainsi que la nécessité de mobiliser une participation massive et active du public et d'obtenir le soutien de la communauté internationale pour assurer le succès des programmes bénéficiant de l'aide du FISE. Il a également encouragé l'instauration d'une collaboration étroite entre les organismes compétents des Nations Unies, les organismes d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et les gouvernements et organisations nationales.

1986/4. Le rôle des femmes dans le développement

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité du programme (E/ICEF/1986/P/L.30), qui a appuyé en général les grandes lignes de la stratégie pour l'application des programmes concernant la réponse du FISE aux préoccupations des femmes, telle qu'elle est exposée dans le document E/ICEF/1986/CRP.25, a approuvé la proposition tendant à ce que la question du rôle des femmes dans le développement soit examinée lors des sessions futures au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, sur la base d'un rapport portant spécifiquement sur les activités du FISE ayant trait au rôle des femmes dans le développement. Pour la session de 1987, le rapport devrait contenir une stratégie détaillée touchant la réponse du FISE aux préoccupations des femmes, avec des objectifs vérifiables et un calendrier d'exécution. Le Directeur général devrait aussi rendre compte, dans son rapport de 1987, des mesures prises par le FISE pour appliquer les résolutions 40/108 et 40/258 de l'Assemblée générale.

1986/5. Documentation relative au programme

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité du programme (E/ICEF/1986/P/L.30), a décidé que le secrétariat devrait fournir davantage de données financières et d'évaluation, notamment dans la documentation relative au programme. Le secrétariat consulterait les délégations par l'intermédiaire du Groupe de travail chargé d'examiner les travaux et procédures futurs du Conseil d'administration afin de préciser et de définir le type de données qui seraient le plus utiles au Conseil pour l'examen des questions relatives aux programmes.

1986/6. Plan financier

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15), a approuvé le plan à moyen terme à titre de cadre prospectif pour la période 1986-1989 (résumé au tableau 7 du document E/ICEF/1986/3), y compris la préparation d'engagements jusqu'à concurrence

de 190 millions de dollars au titre des programmes à imputer sur la masse commune des ressources, qui doivent être soumis au Conseil d'administration à sa session de 1987 (voir rubrique 2 a) du tableau 8 du même document). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le plan restent valables.

1986/7. Reformulation des résolutions relatives au budget

1. Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15), a adopté la reformulation ci-après de la résolution 3 relative au budget, qui avait été adoptée en 1985 1/:

Prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1986-1987

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver, pour l'exercice biennal 1986-1987, des prévisions de dépenses se répartissant comme suit :

	(Dollars E.-U.)
Catégorie 1 : Dépenses de personnel (montant net)	148 616 066
Catégorie 2 : Frais généraux de fonctionnement	77 839 262
Catégorie 3 : Frais d'emballage et d'emmagasinage	6 088 305
	<hr/>
Total	232 543 633
	<hr/> <hr/>

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 1986-1987, un engagement de dépense de 232 543 633 dollars;

c) D'autoriser le Directeur général à gérer comme un tout les crédits ouverts pour chacune des catégories 1, 2 et 3. Le Directeur général pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, virer des crédits, si nécessaire, de la catégorie 1 à la catégorie 2 et vice versa, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 5 p. 100 du total des crédits ouverts pour l'une ou l'autre catégorie; il pourra aussi modifier en hausse ou en baisse le montant du crédit ouvert pour la catégorie 3 suivant le volume des activités, et devra faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration;

d) D'inscrire au projet de budget pour l'exercice 1986-1987 un crédit de 2 millions de dollars au lieu du montant de 630 000 dollars prévu au titre des frais d'amortissement (soit une augmentation nette de 1 370 000 dollars pour la catégorie 2).

2. Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15), a adopté la reformulation ci-après de la résolution 4 du budget, qui avait été adoptée en 1985 1/ :

1/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément No 10 (E/1985/31), chap. V.

Prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice biennal 1986-1987

Le Conseil d'administration

Décide d'approuver, pour l'exercice biennal 1986-1987, des prévisions de recettes budgétaires se répartissant comme suit :

(Dollars E.-U.)

a) Contributions des gouvernements bénéficiaires aux dépenses budgétaires locales	5 600 000
b) Montant récupéré sur les activités d'emballage et d'emmagasinement	10 540 000
c) Autres recettes	<u>6 000 000</u>
Total des recettes	<u><u>22 140 000</u></u>

1986/8. Règlement financier et règles de gestion financière

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15) :

a) A prié le Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le Directeur général à promulguer, après avoir consulté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et soumis le projet au Conseil d'administration pour examen et approbation, un règlement financier qui réponde aux besoins propres au FISE;

b) A prié le Directeur général d'établir un projet de règlement financier du FISE qui réponde aux besoins de cet organisme, en veillant à ce qu'il soit, dans toute la mesure du possible, en conformité avec les dispositions correspondantes du règlement financier de l'ONU; et, en prenant en considération le règlement financier adopté récemment pour le PNUD dans tous les cas où il pouvait intéresser le FISE, de présenter également au Conseil des renseignements concernant les points sur lesquels le projet différerait de ces règlements;

c) A prié le Directeur général de recueillir au sujet de ce texte les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

1986/9. Fonds supplémentaires

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15), a décidé que :

a) L'on devait réaffirmer l'importance essentielle des contributions aux fonds supplémentaires pour l'exécution des activités du FISE en gardant à l'esprit le principe fondamental selon lequel des contributions aux fonds supplémentaires ne peuvent être acceptées d'un gouvernement que si celui-ci continue de contribuer généreusement à la masse commune des ressources, et en faisant en sorte que les politiques et procédures actuelles régissant les fonds supplémentaires, décrites aux paragraphes 3 à 16 du document E/ICEF/1986/L.2, soient maintenues en vigueur;

b) L'on devait répondre au souci de préserver l'intégrité et le caractère multilatéral des travaux du FISE, qu'on croit parfois dépendre de la proportion des fonds supplémentaires par rapport à la masse commune des ressources, en considérant la remarquable stabilité dans le passé de ce rapport fonds supplémentaire/masse commune des ressources, et en gardant à l'esprit que, dans le cadre du plan à moyen terme et du mécanisme des "décisions de noter", le Conseil d'administration peut contrôler la projection des recettes au titre des fonds supplémentaires et des projets à financer au moyen de ces fonds;

c) L'on devait poursuivre, compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les efforts en vue de continuer à améliorer la préparation des projets, de façon à tenir compte de la proportion correcte de tous les éléments et besoins des programmes et de les rapporter au processus d'élaboration du budget afin de s'assurer que les dépenses identifiées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 57 soient imputées sur les sources de financement appropriées;

d) L'on devait continuer à porter les intérêts au crédit de la masse commune des ressources pour compenser d'autres coûts indirects dont l'identification précise serait difficile et très onéreuse et nécessiterait du personnel supplémentaire;

e) Le Conseil d'administration passerait en revue la situation à titre préliminaire dans le cadre de l'adoption du budget de 1988-1989.

1986/10. Dépenses d'installation non renouvelables pour UNICEF House

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15) :

a) A autorisé le Directeur général à allouer des crédits d'un montant maximum de 1 281 500 dollars pour financer les dépenses d'installation non renouvelables pour UNICEF House, en sus du crédit de 2 millions de dollars déjà ouvert par le Conseil lorsqu'il a approuvé, à sa session de 1985, le projet de budget pour l'exercice 1986-1987;

b) A souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que, pour commencer, cette allocation budgétaire soit financée à l'aide des ressources existantes, étant entendu que toute demande de crédits supplémentaires serait soumise au Conseil à sa session de 1987 lors de la présentation des montants estimatifs révisés pour 1986-1987;

c) A prié en outre le Directeur général de continuer à redoubler d'efforts pour réduire, lorsqu'il le pourrait, le montant effectif des dépenses afin de le ramener en deçà du montant alloué, conformément aux directives données par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les membres du Conseil à la présente session;

d) A prié le Directeur général de présenter au Conseil d'administration, à sa session de 1987, un rapport sur les dépenses d'installation non renouvelables pour UNICEF House et d'inscrire à l'ordre du jour du Comité de l'administration et des finances une question relative à l'examen de ce rapport.

1986/11. Opération Cartes de voeux

I. Prévisions de dépenses correspondant au plan de travail de l'opération Cartes de voeux pour l'exercice 1986-1987

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15) a décidé :

- a) D'approuver les prévisions de dépenses correspondant au plan de travail pour l'exercice 1986-1987 (1er mai 1986 au 30 avril 1987) dont le détail est donné dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1986/AB/L.6;
- b) D'autoriser le Directeur général :
 - i) A engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne III du tableau 7 au cas où, visiblement, la demande avant et pendant la campagne dépasserait les prévisions qui ont servi de base au calcul des chiffres indiqués dans la colonne II. Inversement, si la demande baissait visiblement avant et pendant la campagne, le Directeur général réduirait les dépenses, dans la mesure nécessaire, par rapport au montant indiqué dans la colonne II;
 - ii) A engager des dépenses supplémentaires d'un montant équivalant à tout accroissement du total des dépenses prévues dans le plan de travail, qui pourrait être nécessaire pour des opérations en dehors des Etats-Unis d'Amérique du fait d'augmentations de la valeur d'autres monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis;
 - iii) A virer des crédits d'un compte budgétaire à l'autre, selon que de besoin;
 - iv) A proroger d'un an, soit jusqu'au 30 avril 1988, le programme interrégional de promotion des ventes. Il n'est pas demandé de fonds supplémentaires à ce titre;
 - v) A présenter un rapport au Conseil d'administration en 1987 sur les mesures prises dans tous les pays en vue d'améliorer la rentabilité sur les plans national et mondial, en gardant à l'esprit qu'il est souhaitable d'atteindre un objectif de 50 p. 100.

II. Prévisions de recettes pour l'exercice 1986-1987

Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité de l'administration et des finances (E/ICEF/1986/AB/L.15), a noté :

Que, pour l'exercice 1986-1987, les prévisions de recettes (montant brut) de l'opération Cartes de voeux se répartissent comme il est indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1986/AB/L.6.

1986/12. Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

Le Conseil d'administration :

1. Prend note du large consensus qui s'est nettement dégagé en ce qui concerne l'opportunité de l'examen de politique générale consacré à l'importante question de la situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, et

prend note en particulier du fait qu'à sa session commune avec le Forum des organisations non gouvernementales, l'attention a été centrée sur cette question; il remercie le secrétariat du FISE de s'être mis en contact et d'avoir tenu des consultations avec les organisations intéressées lors de l'établissement des documents sur la question (E/ICEF/1986/L.3 et E/ICEF/1986/L.6);

2. Prend note des recommandations présentées dans le document E/ICEF/1986/L.3 et réaffirme dans ce contexte que le FISE a pour mandat et pour responsabilité de veiller sur l'enfant considéré sous tous ses aspects;

3. Note avec préoccupation le nombre élevé et toujours croissant d'enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, surtout d'enfants vivant dans des zones de conflit armé ou celles qui sont frappées par des catastrophes naturelles, d'enfants exploités dans le cadre de leur travail, d'enfants des rues et d'enfants maltraités ou abandonnés, et reconnaît que des mesures de prévention et de réadaptation réalistes peuvent être prises pour faciliter le développement physique, mental et social de nombre de ces enfants; et prend note de l'appui que la communauté internationale prête à l'adoption rapide d'une convention relative aux droits de l'enfant de nature à influencer sensiblement leur situation;

4. Approuve les activités suivantes, entre autres mesures que le FISE doit prendre pour répondre aux besoins des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles :

A. Au niveau des pays :

- i) Il faut élargir, là où cela est possible, la portée de l'analyse habituellement faite de la situation des enfants de manière à tenir compte des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles afin de permettre un examen approprié de l'orientation ou du programme d'action;
- ii) Le FISE pourrait aider les organisations gouvernementales, les universités, les institutions, les organisations non gouvernementales et les organismes à base communautaire à formuler des politiques et à préparer et exécuter des activités efficaces en faveur des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles;
- iii) Les programmes de pays devraient prévoir, si nécessaire et si le pays le demande, une action en faveur des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et, partout où c'est possible, intégrer cette action dans les programmes bénéficiant de l'appui du FISE;
- iv) Le FISE devrait, lorsque cela est nécessaire, favoriser au sein du gouvernement, dans les milieux professionnels et dans le secteur privé une prise de conscience accrue de la situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles ainsi que de la nécessité d'adopter des mesures de prévention et de réinsertion;

B. Au niveau international :

- i) Le FISE devrait collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales dont les activités intéressent les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. S'agissant des enfants des rues, le FISE devrait jouer un rôle majeur au sein du système des Nations Unies et collaborer avec les organisations intéressées;

- ii) Le FISE devrait, en collaboration avec les comités nationaux, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales, s'employer à diffuser des informations relatives à la situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et à favoriser la prise de conscience de cette situation et de la nécessité d'une action appropriée;
- iii) Le FISE devrait, en collaboration avec les gouvernements, encourager et faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Il devrait également contribuer à un réseau de mise en commun de l'information, y compris le transfert de connaissances scientifiques et techniques des pays développés vers les pays en développement dans ce domaine;
- iv) Le FISE devrait s'intéresser activement et participer aux travaux effectués dans le cadre du système des Nations Unies pour la création d'un cadre juridique concernant les droits et les besoins des enfants;
- v) Tous les pays devraient envisager d'accroître leurs contributions au FISE pour lui permettre d'entreprendre des activités de programme élargies en faveur des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Le FISE devrait également s'efforcer d'obtenir, selon qu'il conviendra, des contributions à des fins spéciales pour les projets dans ce domaine. Une assistance technique et des moyens de formation pourraient en outre être fournis aux pays qui en font la demande pour assurer une application plus efficace de ces projets;

5. Demande au FISE de mettre au point une stratégie d'application en s'attachant particulièrement à améliorer la formation du personnel et à bien répartir les ressources et le personnel pour pouvoir, conformément à son mandat, mener des activités intéressant les enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, compte tenu de ses priorités et de sa situation financière en général, sans perdre de vue que le FISE doit se concentrer sur son rôle d'instigateur et s'en remettre essentiellement, pour la mise en oeuvre, aux gouvernements et aux organismes bénévoles.

6. Prie le Directeur général de rendre compte chaque année des activités entreprises par le FISE dans ce domaine dans le rapport qu'il présente à sa session.

10ème séance
25 avril 1986

1986/13. Travaux et procédures futurs du Conseil

1. A sa 10ème séance, le 25 avril 1986, le Conseil d'administration, sur la recommandation du Groupe de travail sur les travaux et procédures futurs du Conseil, a adopté la décision ci-après (E/ICEF/1986/CRP.30) :

a) A réaffirmé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devrait prévoir le calendrier de ses sessions de façon à pouvoir examiner et présenter son rapport sur le budget du FISE suffisamment tôt pour que les pays membres du Conseil d'administration puissent l'étudier avant la session; et a prié le secrétariat, en consultation avec le Bureau du Conseil, de poursuivre les discussions en cours avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ce sujet et de rendre compte des résultats;

b) A décidé de veiller à ce que son programme de travail et celui de ses comités aux sessions ordinaires soient organisés de manière à permettre des débats approfondis, en prenant les mesures suivantes :

- i) Utiliser le temps de la manière la plus rationnelle, grâce à des interventions concises et concrètes (en limitant le temps de parole des délégations comme du secrétariat) et grâce à une ponctualité rigoureuse;
- ii) Permettre au maximum les interactions, échanges de vues et questions et réponses à mesure que les problèmes se posent, sans se laisser confiner par une liste des orateurs formelle;
- iii) Utiliser l'option des consultations officieuses (tant pendant qu'avant la session);
- iv) Consulter les membres compétents du secrétariat si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, à titre officieux, pendant la session;
- v) Prolonger les réunions des comités si nécessaire, autant que faire se peut;
- vi) Fixer un temps de parole limite de 15 minutes pour les présentations du secrétariat et de 10 minutes pour les interventions des délégations;
- vii) Tirer parti de toute autre disposition que pourront appeler les besoins futurs et que pourra suggérer l'expérience future;

c) A décidé, dans l'organisation de ses travaux, de veiller à ce que :

- i) Les points de l'ordre du jour soient répartis de façon rationnelle et pratique, y compris regrouper l'examen des points examinés au Conseil et aux comités;
- ii) Les cérémonies et célébrations soient organisées de façon à ne pas empiéter sur le temps de la session du Conseil d'administration;

d) A reconnu les efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la teneur de l'information sur les programmes, conformément aux vues exprimées sur le sujet à la session de 1985 du Conseil d'administration, et recommandé qu'à chaque session du Conseil d'administration le secrétariat fasse une présentation détaillée d'un ou de deux programmes grands ou moyens pour chacune des régions et une ou deux études à mi-parcours des programmes commencés quelques années auparavant. Ces présentations devraient contenir une évaluation minutieuse du choix des priorités, des intrants, des mécanismes de coopération entre le gouvernement et le FISE et des formes et de la mesure de la collaboration entre le FISE et le bureau national, le bureau régional du FISE et les bureaux de programme au siège. L'objectif des études devrait être de permettre au Comité du programme de mieux évaluer les programmes et de suggérer la poursuite ou la réorientation de tel ou tel programme ainsi que les changements nécessaires pour l'améliorer, compte tenu des vues du pays intéressé;

e) A prié le secrétariat de mettre au point des directives pour l'établissement de rapports régionaux sur l'évolution des programmes et les recommandations concernant les programmes de pays (RPP), compte tenu des besoins en matière d'information du Conseil d'administration et de ses comités, tels qu'ils figurent à l'annexe;

f) A décidé d'examiner soigneusement la documentation du programme qui lui sera présenté à sa session de 1987, en vue de formuler des suggestions concrètes pour l'améliorer encore, en gardant à l'esprit l'alinéa e) de la recommandation 7 (E/ICEF/1985/CRP.54), ainsi que les divers avis présentés concernant la documentation au cours des diverses réunions de 1985 et 1986 [dont on trouvera un résumé dans les actes de la réunion du Groupe de travail du 26 février 1986 (WG/1986/6)];

g) A décidé que le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux en 1986-1987 en se concentrant, en collaboration avec les services compétents et fonctionnels du secrétariat, sur les tâches ci-après, qu'il faut examiner plus avant :

- i) Examiner les moyens de clarifier la présentation du budget du programme et du budget administratif;
- ii) Examiner la possibilité de réaliser une "concentration biennale" des travaux du Conseil d'administration, synchronisée avec le cycle budgétaire biennal;

h) A décidé que le Groupe de travail continuerait d'examiner les moyens d'améliorer encore les travaux du Conseil d'administration et de voir dans quelle mesure le Groupe de travail pourrait faciliter ces travaux.

2. A la même séance, le Conseil d'administration a également décidé que :

a) Le Groupe de travail devrait tenir sa réunion finale durant la session de 1987 du Conseil d'administration, en tenant compte de l'organisation des travaux et en évitant tout chevauchement avec une réunion officielle;

b) Pour faciliter les travaux du Groupe de travail, il serait préférable que son président assure aussi la présidence du Groupe de travail.

1986/14. Rapport sur la mise en oeuvre des priorités du FISE

Le Conseil d'administration,

Tenant compte de la discussion à la session de 1986 du Conseil sur l'équilibre de la mise en oeuvre des priorités du FISE, dans le cadre établi de la santé (y compris la planification familiale), de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'éducation, du développement social et du rôle des femmes dans la famille,

Ayant à l'esprit l'examen de la révolution pour la survie et le développement de l'enfant qui aura lieu à la session de 1987 du Conseil,

Prie le Directeur général de présenter au Conseil à sa session de 1987 un rapport examinant l'importance accordée, dans la mise en oeuvre des priorités du FISE, à leurs différents éléments. Le rapport devrait être axé sur l'équilibre dans la mise en oeuvre et contenir des propositions pour les orientations futures du FISE visant à mettre en oeuvre ces priorités. En outre, le rapport devrait prendre en considération, d'une part, les divers besoins, dans les différents pays, des mères et des enfants et les causes de leur grande vulnérabilité et, d'autre part, le meilleur emploi, à long terme, des ressources disponibles dans les pays bénéficiaires et au niveau international.

10ème séance
25 avril 1986

1986/15. Examen de la stratégie du FISE en matière de communications, notamment de l'éducation concernant le développement, dans les pays industrialisés

A sa 10ème séance, le 25 avril 1986, le Conseil d'administration a décidé qu'il serait procédé à un examen de la stratégie du FISE en matière de communications, notamment de l'éducation concernant le développement, dans les pays industrialisés, et qu'un rapport serait présenté à sa session ordinaire de 1987, accompagné de recommandations visant à améliorer l'efficacité des activités de plaidoyer du FISE à l'appui de son action dans le monde en développement.

1986/16. Déclaration adoptée à l'occasion du quarantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

A l'occasion du quarantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui survient en cette importante Année internationale de la paix, nous, membres du Conseil d'administration et représentants des comités nationaux pour le FISE et des organisations non gouvernementales :

Rendons hommage au dévouement des dizaines de milliers de personnes - représentants aux précédentes sessions du Conseil d'administration, fonctionnaires nationaux, volontaires et membres de comités nationaux ou d'organisations non gouvernementales, fonctionnaires du secrétariat, collègues d'organismes des Nations Unies et d'organismes apparentés dans de nombreux domaines - qui ont contribué depuis 40 ans à édifier et à soutenir le FISE, principal organisme mondial consacré à l'enfance,

Savons gré au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir pris l'initiative d'inviter instamment tous les chefs d'Etat à redoubler d'efforts en faveur du bien-être des enfants et à réaffirmer que leurs pays s'engagent à atteindre l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990 ainsi qu'à assurer les besoins des enfants en général, marquant ainsi comme il convient le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

Sommes conscients que les collaborateurs actuels du FISE et des organismes associés, en héritant de notre mission au service de l'enfance, ont assumé de très lourdes responsabilités,

Réaffirmons avec la plus grande force qu'il ne faut pas que des enfants meurent alors que l'on dispose de moyens peu coûteux de leur assurer la vie et qu'il faut leur garantir dans la famille et la collectivité un environnement où ils puissent grandir à l'abri de la maladie, convenablement nourris, avec une bonne hygiène, une éducation appropriée, ainsi que la possibilité de devenir d'utiles citoyens de leur collectivité, de leur pays et du monde dans lequel ils vivront,

Constatons avec satisfaction que la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a permis une très utile prise de conscience des intérêts des enfants,

Demandons à tous les gouvernements, organisations et institutions et aux simples citoyens dans le monde entier :

1. De manifester nettement plus d'intérêt pour les besoins vitaux des enfants et de leurs familles et de garantir par là l'avenir de leur société, malgré les difficultés économiques et politiques actuelles;

2. De tout faire pour accélérer sensiblement, ce qui est maintenant possible, la révolution au profit de la survie et du développement des enfants, l'immunisation universelle des enfants - objectif que les Nations Unies se sont fixé pour 1990 - et la réhydratation par voie buccale - thérapie qu'il faut mieux faire connaître et rendre d'un accès et d'un emploi plus faciles - constituant à cet égard un premier pas essentiel et facile à franchir, qui permettra de renforcer et de développer les soins de santé primaires et les services de base dans toutes les collectivités;

3. De maintenir leur ferme volonté de faire de la protection, de la croissance et de l'épanouissement des enfants, dont l'avenir est la responsabilité solennelle de chaque génération, la première priorité de la société.

* * *

En prenant ces engagements pour l'avenir, nous nous déclarons convaincus que nous ne saurions mieux marquer les 40 années consacrées par le FISE à la cause de l'enfance et que nous pouvons faire beaucoup pour nous acquitter de l'obligation que nous fait la Charte de "préserver les générations futures" en édifiant sur des bases solides les moyens de favoriser l'avènement d'un monde plus pacifique, de le renforcer et de le protéger.

NOUS CELEBRONS AUJOURD'HUI LE QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DU FISE AFIN DE FAIRE PLUS ENCORE DEMAIN AU SERVICE DE TOUS LES ENFANTS.

10ème séance
25 avril 1986

1986/17. Réunion commune du Conseil d'administration du FISE, du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE et des comités nationaux pour le FISE

Le Conseil d'administration :

1. Se félicite de l'occasion que lui fournit sa réunion commune avec les organisations non gouvernementales et les comités nationaux pour le FISE de procéder à un échange de vues sur des questions d'intérêt commun et en particulier sur les résultats du Forum des ONG de 1986 consacré au thème "Action pour les enfants : une affaire inachevée";

2. Juge particulièrement approprié qu'à l'occasion du quarantième anniversaire du FISE tous ceux qui constituent la famille du FISE, c'est-à-dire le Conseil d'administration, le secrétariat, les comités nationaux et les organisations non gouvernementales aient réfléchi ensemble à ce qui reste à faire pour le bien-être et la protection des enfants. Les rapports et recommandations présentés à cette réunion commune ont aidé le Conseil à étudier les questions qu'il a abordées à sa présente session dans le cadre de l'examen de politique générale consacré à "La situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles";

3. Encourage le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE, étant donné l'utilité de ces rencontres, à organiser à l'avenir des forums analogues lors des sessions du Conseil et estime qu'on pourrait tirer profit de réunions communes du Conseil d'administration, des organisations non

gouvernementales et des comités nationaux pour le FISE, que l'on organiserait lorsqu'il y aurait lieu pendant les sessions du Conseil d'administration, en particulier à l'occasion de l'examen des grandes questions de politique générale intéressant le bien-être des enfants;

4. Prie le Directeur général de transmettre le rapport du Forum des ONG de 1986 au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail.

10ème séance
25 avril 1986

1986/18. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la situation critique en Afrique

Le Conseil d'administration,

Notant avec satisfaction que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de se réunir en session extraordinaire pour examiner à fond la situation économique critique en Afrique, en se concentrant plus particulièrement sur l'examen global et intégré des problèmes et des tâches de développement auxquels ont à faire les pays africains,

Soulignant que l'Assemblée générale, à cette session extraordinaire, devra exprimer le profond intérêt que la communauté internationale porte aux peuples et aux pays africains,

Sachant gré à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies d'avoir réagi positivement à la situation d'urgence en Afrique et conscient qu'il faut poursuivre cet appui destiné à faire face, d'une manière coordonnée et concertée, aux besoins d'urgence et aux besoins de développement des pays africains,

Se déclarant convaincu que, pour surmonter la situation critique en Afrique, il faudra des politiques et des programmes novateurs et pragmatiques, qui visent à mettre en valeur les vastes ressources humaines du continent africain et à en tirer parti,

Soulignant que les mesures destinées à protéger les enfants et à leur assurer le bien-être et un avenir meilleur font partie intégrante de la mise en valeur des ressources humaines,

Invitant les dirigeants à ne jamais perdre de vue l'impact que les mesures jugées nécessaires pour faire face aux problèmes économiques nationaux peuvent avoir sur l'alimentation, la nutrition et la santé des groupes les plus vulnérables des sociétés africaines, notamment sur les femmes et enfants des groupes à faibles revenus,

1. Demande à l'Assemblée générale d'appuyer, lors de sa session extraordinaire, des politiques et des programmes de mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique qui tiennent pleinement compte de la place que les besoins des mères et des enfants doivent occuper dans les objectifs et les plans de développement d'ensemble;

2. Demande en outre à l'Assemblée générale d'appuyer, lors de sa session extraordinaire, des politiques et des programmes qui permettent notamment aux Etats africains d'atteindre avec les autres nations l'objectif global de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 et celui de l'immunisation de tous les enfants d'ici à 1990, objectifs auxquels ont souscrit les ministres africains de la santé;

3. Félicite le Directeur général des efforts efficaces qu'il a faits pour prendre à temps les mesures qu'appelait la situation critique des mères et des enfants en Afrique;

4. Décide que le FISE, dans le cadre de son mandat, tiendra pleinement compte des recommandations que l'Assemblée générale adoptera en la matière lors de sa session extraordinaire et qu'il fera le nécessaire, conformément aux décisions du Conseil d'administration et en collaboration avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, pour donner effet à ces recommandations;

5. Prie le Président du Conseil d'administration de porter la teneur de la présente résolution, de la manière qui conviendra, à l'attention de l'Assemblée générale lors de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 27 mai 1986 à New York.

10ème séance
25 avril 1986

1986/19. Priorités du FISE en Amérique latine

Le Conseil d'administration,

Notant les opinions exprimées par les délégations de tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes membres du Conseil, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, Cuba, le Mexique et le Venezuela,

Constatant l'accélération impressionnante des programmes d'immunisation et de réhydratation par voie buccale entrepris en Amérique latine, qui visent à assurer l'immunisation de tous d'ici à 1990,

1. Exprime son plein appui à la coopération que le FISE apporte aux gouvernements;

2. Recommande de poursuivre cette action dans la région de l'Amérique latine, en s'attachant en particulier :

a) A appuyer énergiquement les programmes destinés, au-delà de l'action pour la survie de l'enfant, à assurer son développement intégral. Il y aura lieu à cette fin de donner la priorité à tous les programmes de suivi de la croissance et du développement de l'enfant, d'alimentation complémentaire et d'encouragement de l'allaitement maternel;

b) A appuyer les programmes visant à assurer l'entière participation des femmes au développement, considérée comme un moyen d'améliorer la qualité de la vie familiale. Il importe à cet égard d'entreprendre, ou de mener plus activement, des programmes concernant par exemple la formation et l'emploi des femmes et la création de nouvelles sources de revenus pour les femmes, la protection des rapports entre la mère et ses enfants, l'accès aux services de santé et, d'une manière générale, toutes les possibilités qui s'offrent d'améliorer les conditions d'existence des femmes et des enfants;

c) A appuyer les programmes destinés aux "enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles" et plus particulièrement aux "enfants de la rue";

d) A coordonner les mesures visant à résoudre les principaux problèmes des enfants vivant dans des conditions difficiles, en agissant d'un commun accord avec les Etats Membres et en étroite coopération avec d'autres organismes internationaux et non gouvernementaux;

e) A poursuivre les travaux de recherche consacrés à l'impact de la récession économique sur les programmes sociaux destinés à améliorer les conditions d'existence des groupes les plus vulnérables de la population.

10ème séance
25 avril 1986

1986/20. Expérience du FISE en matière d'activités opérationnelles pour le développement

Le Conseil d'administration,

Répondant à la résolution 40/211 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci, notamment, invitait les organes directeurs des organismes des Nations Unies à faire part au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale de leurs vues sur les questions de politique générale à l'échelle du système, qui entrent dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble, par l'Assemblée générale, des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies,

Soulignant le désir d'une action cohérente et coordonnée du système des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles, dont fait état la résolution 40/211 de l'Assemblée générale,

Rappelant l'importance cruciale des mères et des enfants dans les efforts de développement ainsi que l'impact notable que les activités opérationnelles du système des Nations Unies peuvent avoir sur ces groupes,

Notant l'importance que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont accordée par exemple à la coordination de l'aide, à l'évolution des besoins d'assistance technique, à la place des femmes dans le développement, à la situation critique en Afrique, aux difficultés financières des pays en développement et à la mobilisation des ressources pour les activités opérationnelles,

1. Appelle l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur les questions suivantes qui intéressent tout le système des Nations Unies et que le Conseil d'administration juge d'une importance particulière pour l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système :

a) Les conséquences bénéfiques que la coordination de l'aide peut avoir pour les mères et les enfants (voir par exemple le concours apporté par le FISE aux coordonnateurs résidents et au Groupe consultatif mixte des politiques ainsi que sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les institutions bilatérales et les organisations non gouvernementales);

b) L'intérêt qu'il y a à adapter l'assistance technique à l'évolution des besoins des pays en développement en recourant le plus possible à des interventions peu coûteuses accompagnées d'une mobilisation sociale (exemple de la révolution pour la survie et le développement de l'enfant);

c) La nécessité d'intégrer pleinement les questions intéressant les femmes dans les activités de développement (expérience du FISE dans ce domaine);

d) La nécessité de bien réfléchir aux répercussions des programmes de stabilisation et d'ajustement économique sur les femmes et les enfants (voir les exemples récents d'aide apportée par le FISE aux gouvernements nationaux);

e) L'importance cruciale d'une vaste mobilisation mondiale en faveur de l'Afrique, où les groupes les plus vulnérables ont été le plus durement touchés et où les questions d'alimentation, de santé et de politique économique sont liées de façon particulièrement étroite;

f) L'intérêt qu'il y a à faire connaître l'expérience du FISE en matière de mobilisation des ressources, en particulier les cas où la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires s'est avérée efficace.

2. Prie le Directeur général de préparer une brève note d'information sur ces questions, en se conformant aux directives du Conseil d'administration, afin d'aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à en débattre et à en décider, et, à cet égard, d'aider le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale à préparer l'examen d'ensemble.

10ème séance
25 avril 1986

1986/21. Projet de convention relative aux droits de l'enfant

Le Conseil d'administration,

Soulignant l'importance que présente une convention relative aux droits de l'enfant,

Notant avec satisfaction que la Commission des droits de l'homme, par sa résolution 1986/59 du 13 mars 1986 2/, a rendu hommage aux efforts faits par le FISE en vue de promouvoir et protéger les droits des enfants, leur vie et leur bien-être,

Notant les informations contenues dans le document E/ICEF/1986/CRP.7,

1. Souligne qu'il faut achever sans plus attendre la rédaction d'une convention relative aux droits de l'enfant;

2. Prie le FISE de participer en tant que de besoin aux travaux de rédaction de la convention;

2/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 2 (E/1986/22), chap. II.

3. Encourage ses membres à aider à ces travaux pour qu'ils puissent s'achever rapidement;

4. Demande au Directeur général de le tenir informé de l'état d'avancement des travaux de rédaction de la convention.

10ème séance
25 avril 1986

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
